

RAPPORT ANNUEL

2005-2006



Fondation de la faune du Québec



Québec, juillet 2006

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Fondation de la faune du Québec pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2006.

Le dépôt de ce rapport constitue l'étape annuelle finale du processus de gestion par résultats dans lequel la Fondation s'est engagée pour l'année 2005-2006.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre des Ressources naturelles et de la Faune,



Pierre Corbeil

Québec, juillet 2006

Monsieur Pierre Corbeil
Ministre des Ressources naturelles et de la Faune
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
5700, 4^e Avenue Ouest, bureau A-308
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Fondation de la faune du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2006.

Ce rapport s'inscrit dans le nouveau cadre de gestion par résultats adopté par la Fondation. Il fait état des résultats obtenus dans l'atteinte des objectifs fixés dans son plan triennal d'activité 2005-2008.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président du conseil d'administration,



Jacques Gauthier



TABLE DES MATIÈRES

Déclaration du président-directeur général	1
Message du président du conseil d'administration	2
Message du président-directeur général	3
1. Présentation de la Fondation de la faune du Québec	4
1.1 Constitution	4
1.2 Fonctions et pouvoirs	4
1.3 Secteurs d'activité	4
1.3.1 Aide technique et financière	4
1.3.2 Acquisition d'habitats fauniques	4
1.3.3 Collecte de fonds – diversification des sources de revenu	5
1.3.4 Collecte de fonds – soutien des partenaires	5
1.4 Encadrement administratif	5
1.4.1 Octroi d'aide financière	5
1.4.2 Effectifs	5
1.4.3 Protection des renseignements personnels	5
1.4.4 Code de déontologie	5
2. Orientations stratégiques et priorités	6
2.1 Orientations stratégiques	6
2.2 Priorités	6
3. Faits saillants en 2005-2006	7
4. Résultats de l'exercice 2005-2006	9
4.1 Projets d'habitats fauniques	9
4.1.1 OBJECTIF 1 : consacrer le maximum de fonds aux projets d'interventions fauniques	9
4.1.2 OBJECTIF 2 : accorder la priorité aux projets de protection et d'aménagement des habitats fauniques	10
4.1.3 OBJECTIF 3 : accroître les sommes consacrées à la faune terrestre et aviaire en milieu forestier	11
4.1.4 OBJECTIF 4 : accroître les interventions d'aménagement des habitats aquatiques en milieu agricole	12
4.2 OBJECTIF 5 : initier 35 000 jeunes à la pêche	14
4.3 OBJECTIF 6 : accroître les revenus annuels provenant des activités de collecte de fonds	16
4.4 Autres priorités	19
5. Perspectives 2006-2007	23
Donateurs et partenaires de la Fondation	24
Rapport du vérificateur	31
États financiers	32
Code d'éthique et de déontologie	40

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Au 31 mars 2006

Les renseignements contenus dans le présent rapport annuel relevaient de ma responsabilité au 31 mars 2006. Cette responsabilité porte sur l'exactitude et l'intégrité des données ainsi que sur la fiabilité des résultats présentés au regard des objectifs approuvés par le conseil d'administration de la Fondation de la faune du Québec.

À ma connaissance, le *Rapport annuel 2005-2006*

- décrit fidèlement les secteurs d'activité, les orientations stratégiques et les priorités ;
- indique le niveau d'atteinte des objectifs fixés dans la planification stratégique en fonction des indicateurs de rendement préétablis ;
- présente des données exactes et fiables qui couvrent l'ensemble des activités de la Fondation.

La direction a maintenu, tout au cours de l'exercice financier, conformément à son mandat, des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion de façon à permettre, dans la mesure du possible, une saine gestion de ses activités et une reddition de comptes eu égard aux engagements inscrits à son plan triennal d'activité 2005-2008.

Je suis satisfait des pratiques et des méthodes qui ont été utilisées pour produire l'information présentée dans ce rapport annuel approuvé par le conseil d'administration.

Le président-directeur général
de la Fondation de la faune du Québec,



Bernard Beaudin
Québec, le 1^{er} juin 2006



MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



C'est avec beaucoup d'enthousiasme que j'ai accepté de relever le défi de présider au devenir de la Fondation de la faune du Québec au cours des trois prochaines années. J'entends bien donner aux activités de la Fondation, avec l'appui des membres du conseil et du personnel, un nouveau souffle qui lui permettra de poursuivre sa croissance et de renforcer sa crédibilité et son leadership en matière de conservation et de mise en valeur des habitats fauniques au Québec.

Je me dois évidemment de souligner l'excellent travail accompli par l'équipe actuelle, les membres du conseil d'administration, le président-directeur général et l'ensemble du personnel pour faire de la Fondation de la faune du Québec un leader reconnu dans le soutien des initiatives fauniques au Québec. D'ailleurs, j'adhère pleinement à la prise de position adoptée par la Fondation au cours de l'exercice 2005-2006 et qui définit la Fondation comme « une organisation vouée à l'initiative faunique, connue et reconnue pour son action rigoureuse et efficace sur le terrain, visant à faire des Québécois de véritables acteurs de conservation et de mise en valeur de la faune dans leur milieu ». En effet, la conservation de nos ressources fauniques constitue, dans son ampleur et sa diversité, un défi tel que nous sommes tous conviés – particuliers, associations, organismes gouvernementaux et privés, entreprises – à joindre ce mouvement.

Ma priorité pour les trois prochaines années sera de tout mettre en œuvre pour intensifier le mouvement et étendre le réseau des initiatives fauniques au Québec. Pour ce faire, il va de soi que nous poursuivons le maillage entre ceux qui financent la Fondation – pêcheurs, chasseurs et trappeurs, entreprises, particuliers, fondations et gouvernements – et les promoteurs de projets fauniques. Plus encore, nous devons relever le défi d'accroître le financement essentiel au soutien du réseau faunique. Tous les moyens seront explorés pour associer au mouvement faunique de nouveaux partenaires d'affaires, collaborateurs et donateurs, notamment ceux qui œuvrent dans des secteurs de pointe et dont les activités ont des impacts sur la faune.

J'invite tous ceux et celles qui croient à la nécessité de préserver la faune pour le bénéfice durable des générations actuelles et futures à s'associer à la Fondation et au réseau faunique québécois ou à renforcer leur appui et ainsi à contribuer au développement du sens de l'initiative faunique tant chez nos partenaires fauniques, environnementaux, forestiers, agricoles, etc. que chez les citoyens.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'J' and 'G' followed by a horizontal line.

Jacques Gauthier

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'exercice 2005-2006 a permis à la Fondation de consolider son partenariat avec une grande diversité d'organisations concernées de près ou de loin par la conservation des habitats fauniques. Nous avons d'abord mis en place un partenariat faunique élargi avec les organismes à vocation faunique dans le but de les soutenir davantage et d'assurer la continuité de leurs actions. Ensuite, nous avons renouvelé des partenariats financiers et nous en avons conclu avec de nouveaux acteurs qui ont permis à la Fondation d'accroître, pour une septième année consécutive, les revenus nets provenant de la collecte de fonds et des partenariats d'affaires. Enfin, le partenariat s'est concrétisé avec les intervenants du monde agricole par la mise en œuvre de dix projets démonstrateurs de mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole.

Catalyser les initiatives

À l'aube de son 20^e anniversaire, la Fondation a examiné son bilan et les différentes facettes du contexte dans lequel elle évolue afin de mieux camper son action dans le futur. Le principal constat a été qu'il existe actuellement au Québec un véritable réseau des initiatives fauniques qu'il importe de maintenir et de consolider. Ainsi, l'identité que la Fondation désire afficher dorénavant est celle d'un catalyseur de ces initiatives fauniques auprès de tous les acteurs concernés, qu'ils soient promoteurs de projets ou collaborateurs financiers. Pour refléter cette vision fondamentale, la Fondation a adopté une nouvelle signature graphique qui évoque la faune, la synergie des actions, l'effet multiplicateur de sa contribution.

Élargir le partenariat faunique

En accord avec sa nouvelle identité de marque axée sur les initiatives fauniques, la Fondation a accentué son soutien aux activités de collecte de fonds de ses partenaires en vue d'accroître leur autonomie financière et par voie de conséquence, leur capacité de concevoir et de réaliser de telles initiatives. En mai 2005, elle organisait à Montréal une activité-bénéfice au profit du Réseau des milieux naturels protégés qui regroupe une trentaine d'organismes de conservation du Québec. En cours d'année, elle a soutenu les activités-bénéfice d'une trentaine d'organismes fauniques ou y a participé et a accompagné quelques promoteurs dans leurs démarches pour financer leurs projets. Enfin, à l'hiver 2006, elle planifiait un programme expérimental d'accompagnement qui devrait permettre de transférer nos connaissances en matière de collecte de fonds à des organismes fauniques et ainsi d'étendre et de renforcer le réseau de sollicitation pour la faune.

Accroître les fonds disponibles pour la faune

La Fondation a contribué à l'accroissement de la sollicitation pour la cause faunique à l'échelle régionale et locale ; elle a aussi poursuivi sur sa lancée, notamment pour consolider ses partenariats d'affaires et améliorer le financement d'initiatives à



l'échelle provinciale. Au cours de l'exercice 2005-2006, les revenus nets en collecte de fonds se sont accrus de 10 % par rapport à l'année précédente. Ils ont plus que triplé depuis la mise en place d'une équipe dédiée à la collecte de fonds et aux partenariats d'affaires en 2000. Ces résultats exceptionnels sont notamment attribuables au Fonds pour la biodiversité et les habitats qui continue de susciter l'intérêt de nos partenaires d'affaires. En 2005-2006, le Mouvement Desjardins, la Société des alcools du Québec, Pêches et Océans Canada, Croisières AML et la Fondation Bechtel du Canada ont été les principaux partenaires qui se sont engagés à verser au Fonds des nouvelles contributions totalisant 440 000 \$.

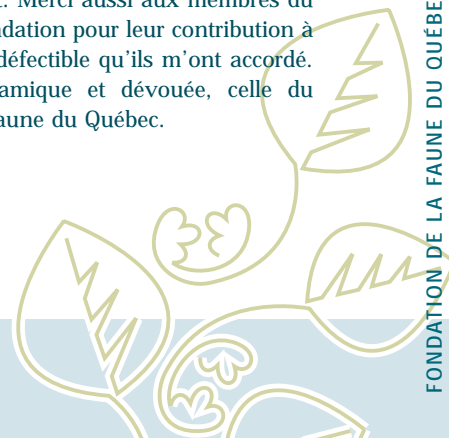
Concrétiser des actions sur le terrain

En matière d'interventions pour les habitats, le démarrage de dix projets démonstrateurs de mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole a certainement été un élément marquant des trois dernières années. Le partenariat instauré avec l'Union des producteurs agricoles pour réaliser ces projets, l'intérêt des organismes agricoles régionaux et des producteurs agricoles qui ont adhéré au programme, et l'engagement de nouveaux partenaires financiers privés et gouvernementaux – Mouvement Desjardins, Agriculture et agroalimentaire Canada, Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec, La Financière agricole du Québec, Pêches et Océans Canada, Fondation Hydro-Québec pour l'environnement – nous inspirent et nous encouragent à poursuivre dans la voie des projets multipartenaires qui intègrent les objectifs des principaux acteurs concernés.

Plus que jamais les résultats de la Fondation sont directement liés à ceux de ses partenaires promoteurs de projets, collaborateurs financiers, gestionnaires de territoire, propriétaires privés, spécialistes de la faune, etc. Un réseau fort, diversifié, doté de ramifications dans tous les secteurs d'activité concernés par les ressources fauniques, voilà la clé du succès de la Fondation, car ces conditions constituent les racines du mouvement faunique qui assurera la pérennité de la faune pour le bénéfice des générations futures.

Au nom de tous les amateurs de faune, pêcheurs, chasseurs, trappeurs et observateurs, je tiens à remercier nos nombreux partenaires pour leur engagement. Merci aussi aux membres du conseil d'administration de la Fondation pour leur contribution à ce mouvement et pour l'appui indéfectible qu'ils m'ont accordé. Merci enfin à une équipe dynamique et dévouée, celle du personnel de la Fondation de la faune du Québec.

Bernard Beaudin



PRÉSENTATION DE LA FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

1.

1.1 Constitution

Après avoir constaté la perte d'importantes superficies d'habitats humides et la dégradation de la qualité des habitats aquatiques et terrestres, et afin de promouvoir la mise en valeur des ressources fauniques qui engendraient alors une activité économique estimée à 620 millions de dollars, le gouvernement du Québec créait, le 15 juin 1984, la Fondation de la faune du Québec.

Constituée en vertu du chapitre V de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1), la Fondation de la faune du Québec est une personne morale à but non lucratif, mandataire du gouvernement et qui relève du ministre des Ressources naturelles et de la Faune. La Fondation est reconnue, depuis 1987, comme un organisme de charité enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. 1985, chapitre 1, (5^e suppl.)) et est donc habilitée à délivrer des reçus fiscaux. Dès 1988, la Fondation a obtenu l'assurance d'un financement stable et récurrent provenant de contributions versées par tous les pêcheurs sportifs, les chasseurs et les trappeurs du Québec.

La Fondation est administrée par un conseil d'administration formé de 13 membres nommés par le gouvernement, lesquels représentent le secteur de la faune, celui de la forêt, la grande industrie, le monde des affaires, etc. Elle intervient sur l'ensemble du territoire québécois à partir d'un siège situé dans la ville de Québec.

1.2 Fonctions et pouvoirs

La Fondation a pour fonction de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat. Les principaux pouvoirs qui lui sont conférés par la loi pour réaliser ce mandat sont les suivants :

- solliciter et recevoir des dons, des legs, des subventions ou d'autres contributions ;
- acquérir, louer ou aliéner des biens ou des droits réels sur des biens et y effectuer des travaux ;
- fournir de l'aide financière ou technique afin de conserver ou de mettre en valeur la faune ou son habitat ;
- conclure des ententes dans le cadre de ses fonctions.

1.3 Secteurs d'activité

Conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, la Fondation a développé des champs d'activité qui traduisent son rôle et sa spécificité en tant que fondation.

1.3.1 Aide technique et financière

Depuis le début de ses activités en 1988, la Fondation s'est orientée vers le soutien des initiatives des organismes du milieu. Aussi, pour favoriser la mise sur pied de projets, la Fondation

conseille et accompagne les promoteurs dans la conception, la réalisation et le suivi de leurs projets. La rédaction et la diffusion de guides d'aménagement, la tenue de séances de formation, l'organisation d'ateliers, la réalisation de projets de démonstration sont autant de moyens privilégiés. À eux seuls, ces moyens ne permettraient pas la réalisation de projets qui nécessitent des investissements importants, d'où l'aide apportée sous forme de financement. Au cours de l'exercice 2005-2006, l'aide technique et financière de la Fondation a porté sur trois aspects :

- la conservation et l'aménagement des habitats fauniques ;
- le soutien de la pêche et de la relève ;
- le soutien du partenariat faunique.

Les clientèles de la Fondation dans ce secteur d'activité sont nombreuses et diversifiées. Plus d'un millier d'organismes partenaires ont déjà traité avec la Fondation. Ce sont principalement :

- les gestionnaires de territoires fauniques (zecs, pourvoires, réserves fauniques, etc.) ;
- les associations de chasse et de pêche ;
- les organismes de conservation ;
- les regroupements et les sociétés du monde forestier et agricole ;
- les propriétaires d'habitats fauniques ;
- les municipalités et leurs organismes ;
- les établissements d'enseignement et de recherche ;
- les ministères et les organismes gouvernementaux.

1.3.2 Acquisition d'habitats fauniques

Outre le soutien financier des projets de partenaires locaux qui désirent préserver des habitats fauniques, la Fondation a pris sous sa responsabilité l'acquisition d'habitats prioritaires d'importance nationale, principalement dans les zones humides mentionnées dans le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, dans le Fonds pour la restauration de l'habitat du poisson et dans le Plan Saint-Laurent Vision 2000.

En assumant cette responsabilité d'agir comme maître d'œuvre des acquisitions d'habitats fauniques au Québec, la Fondation s'est engagée non seulement à détenir des titres de propriété, mais aussi à garantir la gestion et la surveillance à long terme de ces terrains. Pour ce faire, elle s'est dotée d'un fonds des immobilisations.

Occasionnellement, la Fondation met à contribution son savoir-faire en matière de protection des habitats fauniques en réalisant divers projets d'acquisition de milieux naturels à la demande de ministères à des fins de création ou de consolidation d'espaces protégés ou de gestion des ressources fauniques.

1.3.3 Collecte de fonds – diversification des sources de revenus

La contribution obligatoire des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs est la source de revenus qui compte pour la plus grande proportion parmi les diverses sources de revenus de la Fondation. C'est pour compléter ce financement et pour que les utilisateurs de la faune soient solidement appuyés par d'autres donateurs dans leurs efforts pour maintenir et améliorer les habitats fauniques que la Fondation a mis au point divers mécanismes de collecte de fonds et des partenariats d'affaires qui visent les individus, les PME et les grandes entreprises, les fondations privées, les ministères et les organismes publics. La création en 2003 du Fonds pour la biodiversité et les habitats, qui permet d'associer les entreprises et les organismes locaux à des projets de conservation et d'amélioration des habitats fauniques, est un exemple de ces partenariats d'affaires.

1.3.4 Collecte de fonds – soutien des partenaires

La Fondation réalise ses propres activités de collecte de fonds et ses partenariats d'affaires ; de plus, elle soutient ses partenaires de projets d'habitats dans leurs efforts de collecte de fonds. Ce soutien prend d'abord la forme d'un appui direct aux activités et aux événements de collecte de fonds – dons de biens ou d'objets, contribution financière, assistance technique, etc. Sous certaines conditions, la Fondation offre également aux organismes fauniques qui le désirent ses services administratifs en créant pour leur bénéfice des « fonds dédiés » qui permettent de recevoir des contributions et de les réserver à des projets d'habitats choisis conjointement.

1.4 Encadrement administratif

La Fondation dispose d'une grande flexibilité dans l'organisation de ses activités. Trois règlements encadrent l'ensemble de ses interventions :

- un Règlement de régie interne, qui précise les pouvoirs respectifs du conseil d'administration et du président-directeur général, et les modalités d'exercice de ces pouvoirs, notamment en ce qui concerne l'octroi de contrats ;
- un Règlement sur le plan d'effectifs, la nomination et la rémunération des employés de la Fondation, qui établit l'ensemble des modalités d'embauche ainsi que les conditions de travail et les régimes d'avantages sociaux applicables ;
- un Règlement concernant les demandes d'aide financière, qui fixe la forme et le contenu des demandes d'aide, les renseignements qu'elles doivent contenir, les modalités et les critères d'évaluation des demandes. Ce dernier est soumis à l'approbation du gouvernement.

1.4.1 Octroi d'aide financière

Deux éléments caractérisent le processus d'octroi d'aide financière de la Fondation : premièrement, l'existence de programmes d'aide qui facilitent la tâche aux promoteurs de projets – conditions d'admissibilité, barèmes de financement, etc. – et qui permettent à la Fondation de sélectionner les meilleurs projets et de traiter équitablement l'ensemble des demandes, notamment en

les soumettant pour évaluation à des comités constitués de spécialistes extérieurs à la Fondation ; deuxièmement, la réception et l'analyse de toute demande relative aux habitats fauniques, qu'il s'agisse de répondre à une situation d'urgence ou plus simplement de concrétiser une bonne idée qui concerne les habitats fauniques, mais qui ne s'inscrit dans aucun programme.

1.4.2 Effectifs

Au 31 mars 2006, la Fondation compte, outre la fonction de président-directeur général, 15 postes réguliers à temps complet et deux postes occasionnels.

Par ailleurs, à la suite d'une réorganisation interne visant à consacrer un maximum de ressources pour la création de nouveaux partenariats d'affaires et pour accroître les revenus de collecte de fonds, la Fondation peut compter depuis l'automne 2000 sur une direction des partenariats d'affaires et de collecte de fonds.

1.4.3 Protection des renseignements personnels

L'action réalisée en 2005-2006 dans le cadre du plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels est l'évaluation du profil d'accès d'un second fichier du personnel, qui contient des renseignements nominatifs sur chaque membre du personnel de la Fondation. Cette évaluation a été réalisée selon les normes déterminées à l'article 62 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1). Une fiche d'évaluation de ce dossier a été élaborée et le niveau de conformité de ce fichier est total.

La priorité pour l'exercice 2006-2007 en matière de protection des renseignements personnels portera sur la conformité du profil d'accès aux renseignements nominatifs concernant le fichier de recus fiscaux.

1.4.4 Code de déontologie

La Fondation a adopté en 2001 un code de déontologie applicable aux administrateurs, lequel est conforme aux directives gouvernementales en cette matière. Par ailleurs, la Fondation est membre de l'Association des professionnels en gestion philanthropique et applique le code de déontologie du Centre canadien de philanthropie.



ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET PRIORITÉS

2.

Annuellement, la Fondation établit, dans un plan triennal d'activité, ses orientations stratégiques et ses priorités en matière tant de protection et d'aménagement des habitats fauniques que de financement de ses activités.

2.1 Orientations stratégiques

Les orientations stratégiques de la Fondation s'appuient sur des valeurs communes à un grand nombre de partenaires privés et gouvernementaux : la diversité biologique, le partenariat, le développement régional et la création d'emplois.

Les orientations retenues en matière d'habitats fauniques visent :

- à protéger et à mettre en valeur les habitats nécessaires au développement de la faune dans son ensemble, tant les espèces prélevées que celles qui ne le sont pas ou dont la situation est préoccupante, et ce, près des zones de concentration humaine où les habitats fauniques sont souvent plus menacés ;
- à canaliser les énergies vers la prise de responsabilités accrues par les propriétaires privés, les organismes du milieu et les administrations locales, et à intégrer, dans la réalisation des activités humaines, les éléments fauniques essentiels au développement durable des ressources ;
- à étendre son partenariat avec les organismes privés et gouvernementaux, et à soutenir les organismes du milieu de la faune dans la réalisation de leurs initiatives en matière d'habitats fauniques ;
- à diversifier les interventions sur les plans faunique et géographique afin d'accroître l'utilisation de l'ensemble des ressources par tous les groupes d'utilisateurs.

Par ailleurs, en matière de collecte de fonds et de partenariat d'affaires, les activités de la Fondation sont orientées vers la diversification de ses sources de financement afin de maintenir la stabilité et la récurrence des revenus nécessaires pour soutenir ses interventions fauniques.

2.2 Priorités

Dès le début de ses activités, la Fondation a bénéficié de contributions importantes de la part des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs. En 1988, le savoir-faire en matière de protection et d'aménagement des habitats fauniques était peu développé et les initiatives des groupes locaux, plutôt timides. Les efforts ont alors été orientés vers l'accroissement des interventions fauniques, stratégie qui a porté fruit et a permis au partenariat de progresser à un rythme soutenu.

Les priorités qui ont marqué les activités de la Fondation pour l'exercice 2005-2006 en matière d'interventions fauniques sont :

- l'accroissement du soutien aux projets de protection d'habitats des organismes locaux et la limitation des ressources consacrées à ses propres acquisitions d'habitats aux situations

d'urgence et à la consolidation de sites où elle détient des titres de propriété ;

- la mise en œuvre de nouveaux cadres d'aide financière et la diffusion du savoir-faire en vue d'orienter la demande vers les cibles et les actions définies dans les stratégies sectorielles adoptées par la Fondation (milieux forestier, urbain et agricole). Par exemple, la Fondation, en collaboration avec l'Union des producteurs agricoles, divers intervenants du monde agricole et les producteurs eux-mêmes, a amorcé en 2005 un nouveau programme pour mettre en valeur la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole ;
- la limitation des interventions d'acquisition de connaissances aux milieux et aux espèces pour lesquels des connaissances additionnelles constituent un préalable à la réalisation de projets de protection ou d'aménagement des habitats – espèces en danger, espèces nordiques et milieu forestier ;
- la concentration des interventions de formation et de transfert de connaissances auprès des organismes non gouvernementaux pour les aider à réaliser des projets de protection et d'aménagement des habitats ;
- l'augmentation du recrutement de nouveaux adeptes des activités de pêche, financé à même une contribution spéciale à cet effet perçue à l'achat des permis de pêche.

Par ailleurs, depuis quelques années, la Fondation ne dispose plus de ressources suffisantes pour répondre à l'ensemble des demandes qui lui sont soumises. Elle vise donc à accroître et à consolider ses sources de financement autonomes en associant davantage de partenaires et d'entreprises à des projets, en concevant de nouveaux moyens de recueillir des contributions du public ou éventuellement en instaurant des mécanismes de contribution auprès d'autres utilisateurs de la faune et des habitats.

Les priorités en matière de collecte de fonds pour 2005-2006 concernaient :

- **l'accroissement du partenariat d'affaires avec les grandes entreprises**, notamment dans le cadre de deux fonds spéciaux : le Fonds pour les espèces nordiques et le Fonds pour la biodiversité et les habitats ;
- **la sollicitation d'entreprises du secteur agroalimentaire** dans le but d'appuyer la réalisation du Programme de mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole, sollicitation qui sera appuyée par l'Union des producteurs agricoles, qui a conçu le plan d'action avec la Fondation ;
- **l'établissement d'un nouveau cadre de partenariat** avec certains organismes fauniques afin de leur faire profiter du statut et du savoir-faire de la Fondation en matière de financement autonome et la consolidation de « fonds dédiés » qui permettent de réserver à un territoire, à un partenaire ou à une espèce faunique des contributions destinées aux habitats fauniques.

3. FAITS SAILLANTS 2005-2006

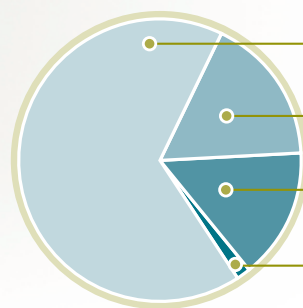
En bref, l'exercice 2005-2006 a été caractérisé par les éléments suivants :

- 4,05 millions de dollars consacrés aux projets fauniques ;
- 1,49 million de dollars de revenus autonomes autres que les contributions obligatoires des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs ;
- 0,77 million de dollars de revenus de collecte de fonds, progression de 66 % depuis trois ans ;
- 484 projets soutenus financièrement :
 - 228 projets d'habitats,
 - 2 projets d'acquisition d'habitats,
 - 254 activités relatives à la pêche et à la relève.

Globalement, les activités de la Fondation, au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2006, ont été moins importantes que celles des années antérieures. Les dépenses régulières de l'exercice ont baissé de 31,3 % par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse est attribuable essentiellement au ralentissement du dossier d'acquisition de milieux naturels pour la ville de Québec et à la fin du programme de création d'emplois, Emplois-Nature-Jeunesse.

RÉPARTITION DES REVENUS 2005-2006

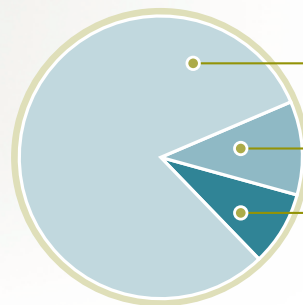
4 518,2 milliers de dollars



Contribution des utilisateurs	3 033,1 \$ • 67,1 %
Collecte de fonds	769,7 \$ • 17,1 %
Autres contributions	642,5 \$ • 14,2 %
Intérêts et autres	72,9 \$ • 1,6 %

RÉPARTITION DES DÉPENSES 2005-2006

5 019,8 milliers de dollars



Projets fauniques *	4 047,4 \$ • 80,6 %
Administration	543,8 \$ • 10,8 %
Collecte de fonds	428,6 \$ • 8,6 %

[7]

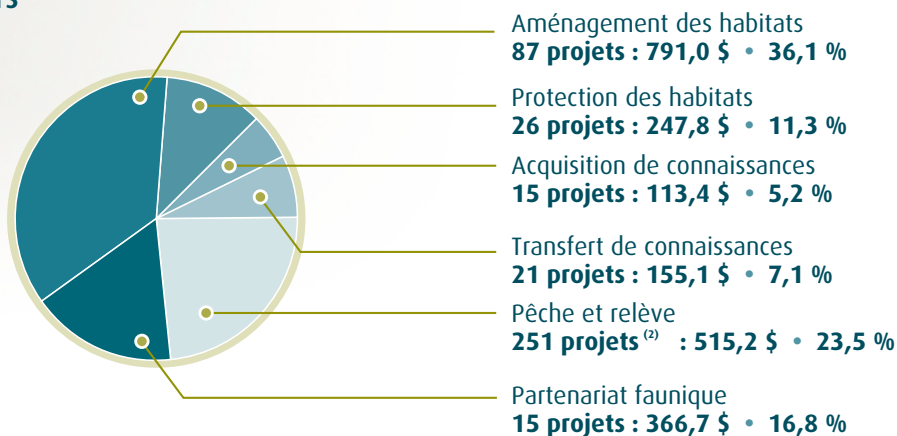
* Les dépenses consacrées aux projets fauniques, au cours de l'exercice 2005-2006, concernent des projets qui ont été acceptés entre 2001 et 2006. Environ 50 % des subventions versées au cours d'une année sont imputables à des projets acceptés durant les années précédentes.

En plus des sommes versées pour soutenir la réalisation de projets, les nouvelles demandes reçues, évaluées et acceptées annuellement constituent un indicateur important du niveau d'activités et de l'intérêt des partenaires de la Fondation pour ses programmes d'aide financière.

Ainsi, au cours de l'exercice 2005-2006, la Fondation a accepté 415 nouveaux projets d'intervention faunique et 2,19 millions de dollars ont été réservés pour leur réalisation, qui s'étalera sur quatre années. Le coût total de réalisation de ces projets est estimé à environ 7,25 millions de dollars, soit des investissements totaux de 3,31 \$ pour chaque dollar souscrit par la Fondation.

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS ET DES PROJETS FAUNIQUES ACCEPTÉS EN 2005-2006 PAR TYPE DE PROJETS (1)

2 189,2 milliers de dollars



1) Types de projets soutenus :

- **protection d'habitats fauniques** : protéger des habitats particulièrement productifs, diversifiés ou menacés et situés sur des terres privées.
- **aménagement d'habitats fauniques** : améliorer, restaurer ou créer des habitats fauniques qui répondent aux besoins d'alimentation, de reproduction, de libre circulation ou de repos des espèces.
- **acquisition de connaissances** : acquérir des connaissances sur les habitats fauniques, sur leurs caractéristiques, sur les problèmes relatifs à leur conservation et sur les techniques et les moyens de les protéger, de les améliorer ou de les restaurer.
- **transfert de connaissances** : offrir une formation sur les habitats, sur les moyens et les techniques pour protéger et mettre en valeur les habitats fauniques ; sensibiliser le public à l'importance des habitats fauniques.
- **partenariat faunique** : offrir différentes formes de soutien aux organismes fauniques afin d'accroître leur capacité d'intervention et leur force de sollicitation dans le domaine de la faune.
- **pêche et relève** : former une relève d'adeptes des activités de prélèvement de la faune dans le respect des valeurs écologiques et de la sécurité.

2) Incluant 89 projets d'ensemencement de poissons sélectionnés par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune dans le cadre du programme Festival de pêche.

Tous les projets acceptés au cours de l'exercice ont contribué à l'atteinte des objectifs de la Fondation afin de répondre à une partie des besoins en matière d'habitats fauniques, à l'intérêt des

acteurs du domaine et à l'apparition de nouveaux partenaires ou de nouveaux concepts de gestion.

4. RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2005-2006

La Fondation a adopté une gestion axée sur les résultats. Les objectifs ont été établis selon des échéances diverses pour tenir compte du rythme variable de réalisation des actions nécessaires à leur atteinte. Pour l'exercice 2005-2006, le niveau d'atteinte des objectifs est évalué en fonction de la progression nécessaire pour réaliser l'objectif à l'échéance prévue. Les objectifs retenus concernent trois facettes :

- projets d'habitats fauniques ;
- soutien de la pêche et de la relève ;
- partenariat d'affaires – collecte de fonds.

4.1 Projets d'habitats fauniques

En ce qui a trait à l'aide financière et technique offerte aux partenaires pour la réalisation de projets fauniques, la Fondation s'est donné, pour l'exercice 2005-2006, quatre objectifs qui concer-

nent l'ampleur des fonds consacrés aux interventions fauniques, l'accroissement des actions sur le terrain, les interventions en milieu forestier et celles en milieu agricole.

4.1.1 OBJECTIF 1 : consacrer le maximum de fonds aux projets d'interventions fauniques

LE CONTEXTE - Le conseil d'administration de la Fondation s'est donné comme orientation de consacrer aux interventions fauniques, bon an mal an, un montant équivalent aux contributions reçues des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs. Or, à la suite de l'augmentation de ces contributions en 1998, les sommes consacrées aux interventions ne représentaient que 98,8% des contributions des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs pour l'année 2000-2001.

LES RÉSULTATS

OBJECTIF 1	RÉSULTAT 2005-2006	COMMENTAIRES
Maintenir les sommes consacrées aux interventions fauniques à un niveau représentant 105,0% des contributions reçues des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs pour la période 2004-2007.	Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2006, les sommes réservées à des projets fauniques ont représenté 116,9% des contributions reçues des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs.	L'accroissement des partenariats d'affaires et des revenus de collecte de fonds permet d'affecter d'année en année des sommes de plus en plus importantes pour soutenir les interventions fauniques.
Objectif atteint pour 2005-2006		

ÉVOLUTION DES SOMMES CONSACRÉES AUX INTERVENTIONS FAUNIQUES 2003-2006

En milliers de dollars

	2003-2004	2004-2005	2005-2006	TOTAL
Contribution des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs	3 014,1	3 092,0	3 033,0	9 139,1
Sommes consacrées à des projets fauniques *	3 395,2	4 623,1	3 545,9	11 564,2
% des contributions investies dans les projets	112,6	149,5	116,9	126,5

* Comprend le coût des projets fauniques, la contribution nette de la Fondation aux projets de création d'emplois et l'excédent des produits sur les charges.

4.1.2 OBJECTIF 2 : accorder la priorité aux projets de protection et d'aménagement des habitats fauniques

LE CONTEXTE - La Fondation a toujours accordé la priorité aux interventions sur le terrain qui concernent la protection et l'aménagement des habitats fauniques. De 1998 à 2004, la part des

investissements consacrés à ces projets a diminué constamment, notamment en raison de l'accroissement des interventions pour la faune en danger et pour les espèces nordiques pour lesquelles l'acquisition et le transfert de connaissances sont prioritaires. En 2003-2004, 53,8 % des investissements pour des projets d'habitats concernaient des projets de protection et de mise en valeur.

LES RÉSULTATS

OBJECTIF 2

Accroître la part des subventions consacrées à des projets de protection et d'aménagement des habitats afin qu'elles représentent au moins 70 % des subventions totales versées pour des projets d'habitats en 2005-2006.

RÉSULTAT 2005-2006

Au cours de l'exercice 2005-2006, 1,17 million de dollars ont été versés pour soutenir des projets de protection et d'aménagement des habitats, soit 65,0 % du total des subventions versées pour des projets d'habitats.

COMMENTAIRES

Sans les projets associés à des dons dirigés, c'est-à-dire ceux pour lesquels la Fondation ne peut affecter librement les fonds reçus parce qu'elle est tenue de respecter la volonté des donateurs, le ratio pour les projets de protection et d'aménagement aurait été :

2003-2004 : 54,4 %
2004-2005 : 62,8 %
2005-2006 : 69,6 %

et l'objectif aurait été presque atteint pour 2005-2006.

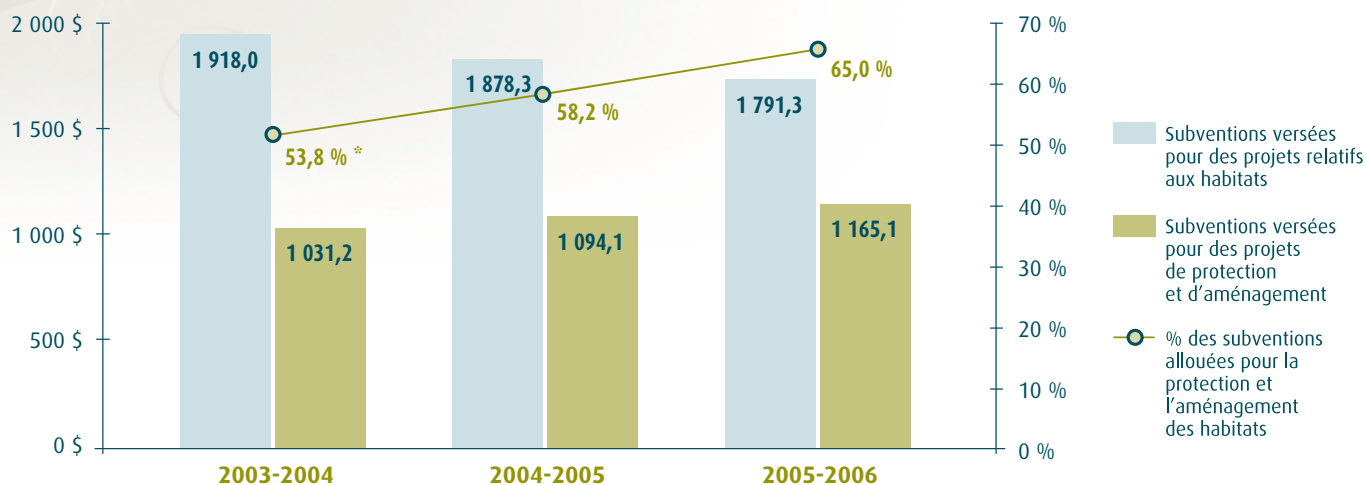
Objectif non atteint pour 2005-2006

Diverses mesures ont été adoptées au cours de l'exercice financier pour poursuivre le redressement de la situation. Ainsi, les nouveaux projets de protection et d'aménagement des habitats acceptés en 2005-2006 ont accaparé 79,5 % de l'aide financière attribuée aux projets d'habitats. Par ailleurs, les nouveaux cadres de soutien financier à des projets d'aménagement des habitats

fauniques en milieux forestier et agricole permettront de poursuivre cet accroissement en 2006-2007. Les prévisions budgétaires de l'exercice situent à 69,0 % du total l'aide qui sera versée en 2006-2007 pour des projets de protection et d'aménagement des habitats fauniques.

ÉVOLUTION DES SOMMES VERSÉES POUR DES PROJETS DE PROTECTION ET D'AMÉNAGEMENT DES HABITATS 2003-2006

En milliers de dollars



4.1.3 OBJECTIF 3 : accroître les sommes consacrées à la faune terrestre et aviaire en milieu forestier

LE CONTEXTE - L'aménagement intégré et durable des forêts, les normes de certification forestière auxquelles adhèrent les entreprises et la révision du Régime forestier sont parmi les principaux facteurs qui contribuent actuellement à une réorganisation des pratiques forestières et favorisent l'intégration forêt-faune.

La Fondation a adopté, en 1997, une stratégie d'intervention en milieu forestier qui vise à y accroître ses interventions et à atteindre un meilleur équilibre dans l'affectation des contributions des chasseurs et des trappeurs. Elle vise à mieux répondre aux besoins et à appuyer les efforts des acteurs du milieu forestier dans la réalisation de projets bénéfiques pour la faune en milieu forestier.

dre un meilleur équilibre dans l'affectation des contributions des chasseurs et des trappeurs. Elle vise à mieux répondre aux besoins et à appuyer les efforts des acteurs du milieu forestier dans la réalisation de projets bénéfiques pour la faune en milieu forestier.

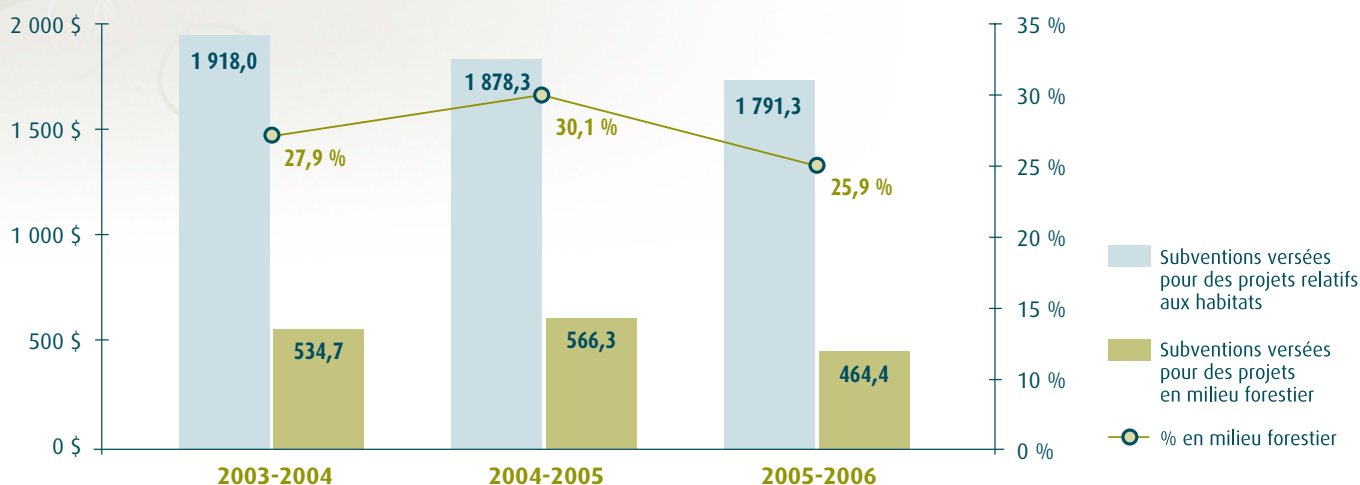
Au cours de la période triennale 1998-2001, les investissements annuels moyens consacrés à la faune terrestre et aviaire en milieu forestier ont été de 304 200 \$, soit 16,4 % des subventions totales versées pour des projets d'habitats.

LES RÉSULTATS

OBJECTIF 3	RÉSULTAT 2005-2006	COMMENTAIRES
La Fondation accroîtra les sommes consacrées à la faune terrestre et aviaire en milieu forestier afin qu'elles représentent en 2005-2006 au moins 30 % des investissements totaux dans des projets relatifs aux habitats.	La Fondation a versé 464 400 \$ pour des projets pour la faune terrestre et aviaire en milieu forestier en 2005-2006, soit 25,9 % du total des subventions versées pour des projets relatifs aux habitats.	Pour la période triennale 2003-2006, les sommes consacrées à la faune terrestre et aviaire en milieu forestier ont représenté 28 % du total des subventions versées pour des projets d'habitats, soit un accroissement de 70 % par rapport à la période de référence 1998-2001.
Objectif triennal non atteint		

ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS EN MILIEU FORESTIER 2003-2006

En milliers de dollars



Les projets les plus importants en milieu forestier acceptés au cours de l'année :

- la Fédération des pourvoires du Québec inc. élaborera et testera un outil géomatique d'aide à la prise de décision pour la gestion et l'aménagement de l'habitat de l'original à l'échelle des territoires d'exploitation de l'espèce. Cet outil utilisé en complémentarité avec le *Guide d'aménagement de l'habitat de l'original*⁽¹⁾ devrait faciliter la planification des coupes forestières afin de maintenir ou d'améliorer la qualité de l'habitat de l'original ;
- le programme de protection des milieux humides forestiers comprendra désormais un nouveau volet de fidélisation des propriétaires qui vise à améliorer la préservation à long terme de ces habitats essentiels. Au cours de l'année 2005-2006, six promoteurs participant au programme se sont prévalus de l'aide offerte par la Fondation pour reprendre contact et fidéliser les propriétaires qui ont signé des ententes de conservation au début du programme. Jusqu'à maintenant, ce programme a permis de protéger 500 milieux humides forestiers couvrant une superficie de près de 5 000 hectares grâce à la signature de 850 ententes de conservation volontaire.

4.1.4 OBJECTIF 4 : accroître les interventions d'aménagement des habitats aquatiques en milieu agricole

LE CONTEXTE - Les cours d'eau en milieu agricole ont subi les effets d'une agriculture de plus en plus intensive et ont perdu, dans bien des cas, leur potentiel faunique en raison de la pollution diffuse, de l'érosion, etc. Depuis quelques années, grâce aux programmes d'aide à l'emploi et à la faveur de l'intérêt croissant de certains producteurs agricoles pour les questions environnementales, la conservation des sols et la gestion intégrée des ressources, la Fondation a soutenu la réalisation de plusieurs projets aquatiques en milieu agricole. Certains d'entre eux, réalisés en collaboration avec les producteurs agricoles et leurs conseillers, ont démontré leur valeur didactique et sont devenus de véritables projets témoins. Au cours de la période 2001-2004, la Fondation a versé en moyenne annuellement 209 400 \$ pour soutenir des projets aquatiques en milieu agricole.

LES RÉSULTATS

OBJECTIF 4

La Fondation augmentera ses investissements pour soutenir des interventions de conservation et d'aménagement des habitats aquatiques en milieu agricole pour y consacrer 250 000 \$ en 2006-2007.

RÉSULTAT 2005-2006

Au cours de l'exercice 2005-2006, la Fondation a versé 274 611 \$ pour soutenir la réalisation de projets de conservation et d'aménagement des habitats aquatiques en milieu agricole.

COMMENTAIRES

En 2005-2006, la Fondation a accepté dix projets de restauration de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole et a versé 185 600 \$ pour leur réalisation. La réalisation de ces projets s'étalera sur une période de cinq ans et le budget prévu pour 2006-2007 est de l'ordre de 300 000 \$.

Objectif triennal atteint un an avant l'échéance

En 2004-2005, la Fondation et l'Union des producteurs agricoles (UPA) ont élaboré un plan d'action pour restaurer la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole. Ce plan, dévoilé en janvier 2005, permettra d'expérimenter des modèles durables d'aménagement agriculture-faune pour des petits et moyens cours d'eau à l'échelle d'un bassin versant à prédominance agricole. Le plan a déjà rallié autour d'objectifs communs des intervenants-terains - producteurs agricoles, clubs-conseils en agroenvironnement et fédérations de l'UPA -, des partenaires gouvernementaux - La Financière agricole, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Pêches et Océans Canada, Agriculture et agroalimentaire Canada, Fondation Hydro-Québec pour l'environnement et Conseil pour le développement pour l'agriculture du Québec - et un partenaire privé - Mouvement Desjardins.

Dix initiatives ont été sélectionnées en mai 2005 parmi les trente projets déposés. Ces projets touchent près de 500 producteurs agricoles et couvrent un territoire de 55 600 hectares répartis dans neuf régions administratives. Les projets ont été sélectionnés pour obtenir une gamme diversifiée de projets démonstrateurs dont l'ampleur et les problématiques sont différentes. Les activités agricoles des bassins visés concernent surtout la production laitière, l'élevage bovin, l'élevage porcin et les grandes cultures tandis que les espèces fauniques visées sont principalement des espèces aquatiques ou aviaires. Signalons enfin que six fédérations régionales de l'UPA et neuf clubs-conseils en agroenvironnement sont les promoteurs des projets.



**L'Union des
producteurs
agricoles**

¹⁾ Ce guide, publié par la Fondation, est offert en format PDF sur le site Internet.

BIODIVERSITÉ DES COURS D'EAU EN MILIEU AGRICOLE

SYNTHÈSE DES PROJETS

Nom du projet/ Bassin versant	Promoteur	Région administrative	Superficie (Hectares)	Nombre de producteurs	Activité agricole	Espèces fauniques
Rivière Niagarette / Rivière Sainte-Anne	Fédération de l'UPA de la Rive-Nord	Capitale- Nationale	5 680	34	Production laitière	Omble de fontaine, bécasse
Ruisseau Richer / Rivière Richelieu	Club Consersol Vert Cher	Montérégie	1 700	22	Grandes cultures et production laitière	Perchaudes, amphibiens, oiseaux chanteurs
Bassin des Aulnages / Rivière Yamaska	Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe	Montérégie	3 083	52	Grandes cultures	Ménés, achigan
Rivière Marguerite	Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec	Centre-du- Québec	7 334	70	Production laitière	Ménés, oiseaux chanteurs, amphibiens
Rivière Boyer Sud / Rivière Boyer	5 clubs-conseils Chaudière- Appalaches	Chaudière- Appalaches	6 500	90	Production laitière et élevage porcin	Omble de fontaine
Rivière Fouquette	Fédération de l'UPA de la Côte-du-Sud	Bas-Saint- Laurent	2 012	33	Élevage bovin	Éperlan arc-en- ciel, omble de fontaine
Rivière Saint-Pierre / Rivière du Nord	Club-conseil Profit-eau-sol	Laurentides	5 182	62	Grandes cultures	Perchaude, ménés
Rivière des Envies / Rivière Batiscan	Fédération de l'UPA de la Mauricie	Mauricie	10 900	33	Élevage bovin	Omble de fontaine, maskinongé
Ruisseau Morin / Rivière Ticouapé	Groupe conseils agricoles Piékouagan	Saguenay- Lac-Saint-Jean	10 200	30	Production laitière	Salmonidés, sauvagine
Ruisseau Vacher / Rivière L'Assomption	Fédération de l'UPA de Lanaudière	Lanaudière	3 035	45	Production laitière et élevage porcin	Ménés, sauvagine, oiseaux chanteurs
TOTAL			55 626	471		

[13]

Pour la première des cinq années du plan, les efforts ont été consacrés au démarrage des projets : embauche d'un coordonnateur, recherche de partenaires locaux, sensibilisation des producteurs, production de plans de mise en valeur du bassin et de cahiers

du propriétaire et amorce d'élaboration d'un atlas électronique. Les investissements réalisés ont atteint plus de 700 000 \$, dont 185 000 \$ provenant de la Fondation.



4.2 OBJECTIF 5 : initier 35 000 jeunes à la pêche

LE CONTEXTE - Afin de freiner la baisse du nombre de pêcheurs et le vieillissement de cette clientèle, un fonds alimenté par une contribution spéciale des pêcheurs a été constitué en 1994. Ce fonds, qui vise à augmenter l'offre de poissons par des ensemencements et à recruter de nouveaux adeptes de la pêche, soutient trois types d'activité :

- le programme « Festival de pêche », qui permet de financer des projets d'ensemencement, sélectionnés et suivis par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune ;

- le programme « Pêche en herbe » vise, quant à lui, le recrutement de nouveaux adeptes de la pêche auprès des jeunes, et consiste à recevoir des groupes durant une journée pour les initier à la pêche et les sensibiliser à la faune et aux habitats fauniques ; chaque jeune reçoit alors un ensemble de pêche, un cahier éducatif et un certificat « Pêche en herbe » ;
- la « Fête de la pêche » qui permet à toute la population du Québec, jeunes et adultes, de pêcher sans permis partout au Québec pendant une fin de semaine. Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et la Fondation ont participé au soutien des activités organisées localement.

RÉPARTITION DES DÉPENSES PÊCHE ET RELÈVE

556,4 milliers de dollars



Festival de pêche
301,4 \$ • 54,2 %

Pêche en herbe
191,4 \$ • 34,4 %

Fête de la pêche
63,6 \$ • 11,4 %

De 1997, date du début du programme Pêche en herbe, à 2005, la Fondation et ses partenaires ont initié plus de 81 700 jeunes à la pêche. Et ce n'est qu'un début.

LES RÉSULTATS

OBJECTIF 5

Initier 35 000 jeunes à la pêche au cours de la période triennale 2004-2007. Une priorité sera accordée à l'accroissement du nombre de jeunes initiés dans les grands centres urbains, notamment à Montréal.

RÉSULTAT 2005-2006

Au cours de l'année 2005-2006, 14 044 jeunes ont été initiés à la pêche et ont reçu un certificat Pêche en herbe, qui leur permettra de pêcher sans permis de pêche jusqu'à l'âge de 18 ans.

COMMENTAIRES

Près de 2 200 jeunes ont été initiés dans les régions de Montréal et de Laval (1 300 en 2004-2005). De plus, plusieurs jeunes de la région métropolitaine ont été initiés dans le cadre d'activités tenues en région.

Objectif triennal en voie d'être atteint

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PARTICIPANTS ET DU COÛT PAR PARTICIPANT 1997-2005



Cent cinquante-six projets soumis par des organismes locaux de toutes les régions du Québec ont été sélectionnés et soutenus pour la réalisation d'une activité Pêche en herbe. Plus de 11 000 jeunes ont ainsi été initiés à la pêche par des partenaires locaux.

Pour sa part, la Fondation, en collaboration avec la Fédération québécoise de la faune, la Fédération des pourvoiries du Québec, la Société des établissements de plein air du Québec, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Éco-Nature de Laval et le Groupe uni des éducateurs naturalistes et professionnels en environnement (GUÉPE) a initié à la pêche 3 000 jeunes des régions de Montréal et de Québec.

Depuis 1999, Canadian Tire est associé au programme. Outre une contribution de 30 000 \$ versée à la Fondation à l'été 2005, les marchands Canadian Tire du Québec ont participé à l'expansion du programme en assurant la distribution des cannes à pêche identifiées par le logo du programme.



4.3 OBJECTIF 6 : accroître les revenus annuels provenant des activités de collecte de fonds

LE CONTEXTE - La Fondation de la faune a toujours cherché à augmenter ses autres revenus et à amener de nouvelles clientèles à ajouter leur contribution à celle des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs. Devant la hausse des besoins financiers pour des projets fauniques, la Fondation a pris la décision en 2000 d'accroître sa capacité financière en établissant de façon plus soutenue des partenariats d'affaires avec la grande entreprise du Québec, tout en poursuivant des activités plus traditionnelles de collecte de fonds.

Principales réalisations :

- le Fonds pour la biodiversité et les habitats, qui vise à promouvoir la conservation de la biodiversité et des habitats, à associer de nouveaux partenaires préoccupés par le développement durable et ainsi à accroître le soutien aux projets d'interventions fauniques, notamment ceux relatifs à la faune en danger et à la mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau agricoles ;



FONDS BIODIVERSITÉ HABITATS
Fondation de la faune du Québec



FONDS ESPÈCES NORDIQUES
Fondation de la faune du Québec

- le Fonds pour les espèces nordiques, consortium qui regroupe une grande diversité de partenaires intéressés par une exploitation durable des ressources nordiques et par la conservation et la mise en valeur des habitats exceptionnels qui s'y trouvent, et qui désirent y apporter leur soutien financier ou leur savoir-faire ;

- la carte Nature VISA Desjardins, carte de crédit « affinité » émise par VISA Desjardins, grâce à laquelle la Fondation reçoit une contribution de chaque détenteur ainsi qu'une ristourne sur la valeur totale des transactions effectuées avec la carte ;
- le partenariat d'affaires, qui repose sur le parrainage, par des entreprises, de projets d'intervention faunique, sur le versement de redevances et sur le soutien financier d'événements, de projets ou de documents qui ont un bon potentiel médiatique ;
- les dons et les autres contributions des particuliers qui découlent de campagnes de sollicitation, de ventes de biens et de produits, d'adhésions, etc.

LES RÉSULTATS

OBJECTIF 6

Accroître les revenus annuels nets de la collecte de fonds de 50 % cours de la période 2003-2006 en maintenant un rendement d'au moins 1,50 \$ de revenu par dollar dépensé.

RÉSULTAT 2005-2006

Les revenus nets de la collecte de fonds pour l'exercice terminé le 31 mars 2006 sont de 341 166 \$, progression de 91,4 % par rapport à 2002-2003. Le rendement pour l'année a été de 1,80 \$ de revenus par dollar dépensé.

COMMENTAIRES

Depuis la réorganisation des effectifs effectuée en 2000 dans le but d'accroître le financement privé et les partenariats d'affaires, les revenus nets de collecte de fonds ont plus que quadruplé.

Objectif triennal dépassé

ÉVOLUTION DES REVENUS NETS DE LA COLLECTE DE FONDS 1999-2006

En milliers de dollars



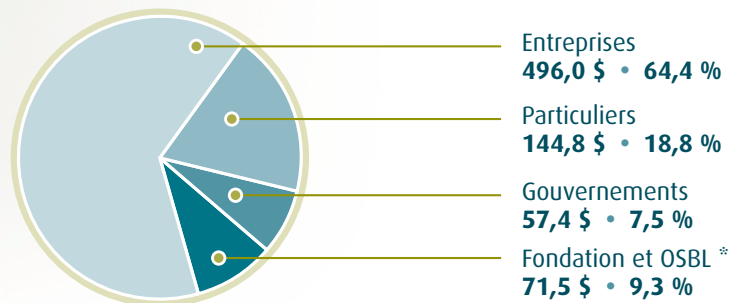
* En 2001-2002, un partenariat exceptionnel avec le Comité pour la protection du patrimoine de l'île des Sœurs avait permis d'engendrer des revenus nets de 421 600 \$. Pour ne pas fausser la comparaison, les montants provenant de ce partenariat n'ont pas été inclus.

Par ses activités et ses programmes de collecte de fonds, la Fondation sollicite tous les groupes de la société, des particuliers aux gouvernements. Au cours de l'exercice 2005-2006, notamment grâce au Fonds pour les espèces nordiques créé en 2001 et au Fonds pour la biodiversité et les habitats créé en 2003, les entreprises ont contribué pour 496 000 \$, soit près de 65 % des

revenus provenant de la collecte de fonds. Depuis 2001, les contributions des entreprises se sont accrues en moyenne de 25 % par année. La Fondation de la faune a émis des reçus fiscaux à 5 414 donateurs, qui ont effectué des dons d'une valeur totale de 454 058 \$ au cours de l'exercice 2005-2006.

PROVENANCE DES REVENUS DE COLLECTE DE FONDS 2005-2006

En milliers de dollars



[17]

* Organisme sans but lucratif

Fonds pour la biodiversité et les habitats

Encore une fois au cours de l'année 2005-2006, le Fonds pour la biodiversité et les habitats a suscité l'intérêt de nos partenaires d'affaires. Six ententes de partenariat ont été conclues, dont trois partenariats à long terme :



Le Mouvement Desjardins est devenu le principal partenaire financier privé du Programme de mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole en s'engageant à soutenir financièrement le programme pour une période de cinq ans.



Croisières AML appuiera le Fonds pour une période de cinq ans en versant une contribution annuelle et en ajoutant, le cas échéant, une ristourne pour l'achalandage généré sur leurs navires par la Fondation.



La Fondation Bechtel du Canada s'est associée à Alcan pour soutenir pendant trois ans le projet de la Vallée de la biodiversité, circuit des points d'intérêt pour la biodiversité entre Tadoussac et Saint-Fulgence sur la rive nord du Saguenay.



La Société des alcools du Québec s'est associée au Fonds dans le cadre d'une entente commerciale qui prévoit le versement d'une redevance à la Fondation pour chaque sac réutilisable en coton qui sera vendu par la Société à partir de mars 2006.

Développement durable,
Environnement
et Parcs



Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et Pêches et Océans Canada ont soutenu le Programme de mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole en 2005-2006.

Ces nouveaux partenariats ont porté à 1 405 800 \$ le total des contributions et des engagements confirmés dans le cadre du Fonds pour la biodiversité et les habitats. De plus, il convient de signaler que les partenariats avec la Société des alcools du Québec et avec Croisières AML véhiculeront auprès d'un large public le logo du Fonds et contribueront ainsi à développer la notoriété de la Fondation.

Autres partenariats et contributions

Quelques autres partenariats et contributions sont venus accroître les revenus de collecte de fonds au cours de l'année. Les plus importants sont les suivants :



Abitibi-Consolidated a renouvelé pour une période de trois ans son adhésion au Fonds pour les espèces nordiques, belle marque de confiance envers les partenaires du Fonds.

Gestion 4-D S.E.N.C. inc., gestionnaire immobilier, a versé un don substantiel pour soutenir l'ensemble des activités de la Fondation au cours de l'année.

Ces nouveaux partenariats se sont évidemment ajoutés à ceux déjà conclus et qui engendrent des revenus récurrents permettant à la Fondation de mener des actions soutenues. À titre d'exemple, le partenariat avec les Services de cartes Desjardins conclu il y a déjà plus de quinze ans pour la mise en marché de la carte Nature VISA a atteint un nouveau sommet cette année avec des revenus totaux de 127 360 \$ en hausse pour une septième année consécutive.



Activité-bénéfice de Montréal

Le 16 mai 2005 se tenait à Montréal sous la présidence de M. Patrick Pichette, président, exploitation, Bell Canada, une activité-bénéfice organisée conjointement avec le Réseau des milieux naturels protégés et à laquelle ont participé plus de 300 personnes. Tous les bénéfices nets de la soirée (41 700 \$) ont été versés pour soutenir ce réseau qui regroupe une trentaine d'organismes de conservation du Québec. Par cette collaboration, une première dans ses activités-bénéfice, la Fondation a voulu marquer son soutien au développement des efforts de collecte de fonds de ses partenaires fauniques.

4.4 Autres priorités

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2006, la Fondation est intervenue dans d'autres secteurs d'activité pour améliorer des habitats aquatiques, pour favoriser le maintien de la biodiversité et pour accroître la sollicitation pour des projets fauniques sans toutefois se donner d'objectifs mesurables. De plus, elle a consenti des efforts pour améliorer ses communications avec ses partenaires et cientèles.

Amélioration de la qualité des habitats aquatiques (AQHA)

Bien qu'il ne fasse pas l'objet d'objectifs de gestion, le programme d'Amélioration de la qualité des habitats aquatiques accapare une part importante du budget que la Fondation consacre aux subventions à des projets fauniques. En 2005-2006, 30 nouveaux projets ont été acceptés, pour des subventions qui totalisent 330 440 \$. La valeur des travaux d'aménagement et de restauration des habitats aquatiques qui seront réalisés par les promoteurs de projets se chiffre à 1,04 million de dollars.

Voici quelques exemples des projets les plus représentatifs des actions réalisées dans les habitats aquatiques :

- L'omble chevalier est l'espèce de poisson la plus exploitée au Nunavik. L'aménagement d'une brèche dans le socle rocheux de la chute située à 8 km de l'embouchure de la rivière Harveng permettra au poisson d'avoir accès à d'autres sites de reproduction et d'hivernage. C'est l'Arquivik Landholding Tasiujaq qui s'est assuré, en tant que promoteur, d'engager un expert en hydraulique pour réaliser le projet.
- C'est en tant que gestionnaire de la rivière Sainte-Marguerite qui se jette dans le Saguenay, que l'Association de la rivière Sainte-Marguerite s'est impliquée dans la restauration des berges du ruisseau Allaire et de la fosse Bras d'Alain ; cette fosse représente non seulement un site de repos pour le saumon atlantique en migration à l'automne, mais aussi un important site de pêche pour cette espèce très prisée par les amateurs de pêche à la mouche.

- Le lac Saint-François, situé en amont du barrage de Beauharnois dans la région de Montréal, a subi de multiples transformations au cours des années. Pour une espèce lucifuge comme le doré jaune, l'augmentation de la luminosité dans ce plan d'eau a amené une diminution importante de ces populations. La recherche de solutions auprès de spécialistes a amené le Comité Zone d'intervention prioritaire (ZIP) du Haut-Saint-Laurent à immerger deux structures artificielles qui assurent des zones d'ombre et d'abris pour le doré jaune au lac Saint-François.

Aide aux espèces en danger

La Fondation a poursuivi, en 2005-2006, sa contribution aux efforts et aux engagements gouvernementaux en matière de préservation de la biodiversité. Une aide financière de 195 300 \$ a été réservée pour soutenir la réalisation de 18 projets relatifs aux habitats d'espèces dont la situation est jugée préoccupante. Parmi les projets les plus représentatifs, notons les suivants :

- le barachois de Malbaie que l'on trouve dans la région de Percé est l'un des plus grands barachois au Québec. Il est le deuxième plus important site de nidification du râle jaune à l'échelle provinciale et abrite le bruant de Nelson, aussi une espèce en situation préoccupante. C'est le groupe Conservation de la nature – Québec qui procédera à l'acquisition d'environ 7,5 hectares dans la partie sud-ouest du barachois. Des activités d'information et de sensibilisation seront aussi entreprises dans les écoles des environs, auprès de la population locale et des visiteurs ;
- le pygargue à tête blanche, l'aigle royal et le faucon pèlerin sont parmi nos oiseaux de proie les plus impressionnants : les deux premiers à cause de leur taille, le troisième comme champion de vitesse en piqué. Mais ce sont aussi des colosses aux pieds d'argile ; la pollution, la perte de site de nidification et le braconnage ont fait chuter de façon drastique leur population. Au cours de l'été 2006, l'Association québécoise des groupes d'ornithologues identifiera, sur quelque 237 sites de nidification connus, les menaces et les mesures de protection nécessaires pour assurer la pérennité de ces magnifiques chasseurs. Cette étude permettra également de cerner les priorités de protection d'habitats essentiels au maintien de ces trois espèces dont la situation est préoccupante.



SYNTHÈSE DES RÉSULTATS 2005-2006

ENJEU	OBJECTIF 2005-2006	RÉSULTATS 2005-2006	COMMENTAIRES	ATTEINTE DE LA CIBLE
Consacrer un maximum de fonds aux projets d'intervention faunique	Maintenir les sommes consacrées aux interventions fauniques à un niveau représentant 105,0 % des contributions reçues des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs pour la période 2004-2007.	Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2006, les sommes réservées à des projets fauniques ont représenté 116,9 % des contributions reçues des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs.	L'accroissement des partenariats d'affaires et des revenus de collecte de fonds permet d'affecter d'année en année des sommes de plus en plus importantes pour soutenir les interventions fauniques.	Objectif atteint pour 2005-2006
Verser la majorité des subventions à des projets de protection et d'aménagement des habitats sur le terrain	Accroître la part des subventions consacrées à des projets de protection et d'aménagement des habitats afin qu'elles représentent au moins 70 % des subventions totales versées pour des projets d'habitats en 2005-2006.	Au cours de l'exercice 2005-2006, 1,17 million de dollars ont été versés pour soutenir des projets de protection et d'aménagement des habitats, soit 65,0 % du total des subventions versées pour des projets d'habitats.	Sans les projets associés à des dons dirigés, c'est-à-dire ceux pour lesquels la Fondation ne peut affecter librement les fonds reçus parce qu'elle est tenue de respecter la volonté des donateurs, le ratio pour les projets de protection et d'aménagement aurait été : 2003-2004 : 54,4 % 2004-2005 : 62,8 % 2005-2006 : 69,6 % et l'objectif aurait été presque atteint pour 2005-2006.	Objectif non atteint pour 2005-2006
Mise en valeur des habitats fauniques en milieu forestier	La Fondation accroîtra les sommes consacrées à la faune terrestre et aviaire en milieu forestier afin qu'elles représentent en 2005-2006 au moins 30 % des investissements totaux dans des projets relatifs aux habitats.	La Fondation a versé 464 400 \$ pour des projets pour la faune terrestre et aviaire en milieu forestier en 2005-2006, soit 25,9 % du total des subventions versées pour des projets relatifs aux habitats.	Pour la période triennale 2003-2006, les sommes consacrées à la faune terrestre et aviaire en milieu forestier ont représenté 28 % du total des subventions versées pour des projets d'habitats, soit un accroissement de 70 % par rapport à la période de référence 1998-2001.	Objectif triennal non atteint
Milieu agricole - conservation et aménagement des habitats aquatiques	La Fondation augmentera ses investissements pour soutenir des interventions de conservation et d'aménagement des habitats aquatiques en milieu agricole pour y consacrer 250 000 \$ en 2006-2007.	Au cours de l'exercice 2005-2006, la Fondation a versé 274 611 \$ pour soutenir la réalisation de projets de conservation et d'aménagement des habitats aquatiques en milieu agricole.	En 2005-2006, la Fondation a accepté dix projets de restauration de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole et a versé 185 600 \$ pour leur réalisation. La réalisation de ces projets s'étalera sur une période de cinq ans et le budget prévu pour 2006-2007 est de l'ordre de 300 000 \$.	Objectif triennal atteint un an avant l'échéance
Recrutement de nouveaux adeptes de la pêche	Initier 35 000 jeunes à la pêche au cours de la période triennale 2004-2007. Une priorité sera accordée à l'accroissement du nombre de jeunes initiés dans les grands centres urbains, notamment à Montréal.	Au cours de l'année 2005-2006, 14 044 jeunes ont été initiés à la pêche et ont reçu un certificat Pêche en herbe, qui leur permettra de pêcher sans permis de pêche jusqu'à l'âge de 18 ans.	Près de 2 200 jeunes ont été initiés dans les régions de Montréal et de Laval (1 300 en 2004-2005). De plus, plusieurs jeunes de la région métropolitaine ont été initiés dans le cadre d'activités tenues en région.	Objectif triennal en voie d'être atteint
Diversification et accroissement des revenus de collecte de fonds	Accroître les revenus annuels nets de la collecte de fonds de 50 % au cours de la période 2003-2006 en maintenant un rendement d'au moins 1,50 \$ de revenu par dollar dépensé.	Les revenus nets de la collecte de fonds pour l'exercice terminé le 31 mars 2006 sont de 341 166 \$, progression de 91,4 % par rapport à 2002-2003. Le rendement pour l'année a été de 1,80 \$ de revenus par dollar dépensé.	Depuis la réorganisation des effectifs effectuée en 2000 dans le but d'accroître le financement privé et les partenariats d'affaires, les revenus nets de collecte de fonds ont plus que quadruplé.	Objectif triennal dépassé



Augmentation de la sollicitation pour des projets fauniques

La Fondation est de plus en plus active pour augmenter la capacité de ses partenaires fauniques de collecter des fonds et de récolter, collectivement, une part de plus en plus importante des dons et des contributions effectués par les Québécoises et les Québécois.

En 2005-2006, plusieurs actions ont permis d'encourager nos partenaires dans leurs efforts de sollicitation et d'accroître les fonds disponibles pour des projets fauniques :

- encaissement et gestion de 366 900 \$ provenant de compensations liées à des certificats d'autorisation ou de contributions diverses versées dans des fonds dédiés régionaux. Depuis leur création en mai 2003, grâce aux efforts des représentants régionaux du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, ces fonds ont permis de recueillir plus de 570 000 \$ qui sont réservés exclusivement à la réalisation de projets fauniques en région ;

Ressources naturelles
et Faune

Québec



- participation à des activités de collecte de fonds d'une cinquantaine de partenaires et soutien de ces activités :
 - dons de biens et d'objets ;
 - commandites d'activités ;
 - participation aux événements ;
 - aide à l'organisation ;
 - etc. ;
- accompagnement de partenaires dans leurs démarches de collecte de fonds :
 - création du Fonds Pierre-Radisson dédié à la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec ;
 - appui à des promoteurs du Programme de mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole ;
 - planification d'un Programme d'assistance aux organismes de faune en matière de collecte de fonds.

Communications

La Fondation a été particulièrement active au cours de l'année pour améliorer sa visibilité et ses communications. Les principaux dossiers qui ont marqué l'année sont :

- l'adoption d'une nouvelle identité de marque axée sur son rôle de catalyseur des initiatives fauniques ;
- l'adoption d'un nouveau logo qui reflète ce rôle de moteur de l'initiative faunique et son lancement en février 2006 ;
- la refonte complète de son site Internet pour l'actualiser et faciliter la navigation et la recherche de renseignements, comprenant notamment l'intégration d'un moteur de recherche permettant aux internautes d'obtenir des informations sur tous les projets acceptés par la Fondation depuis 1988. Le nouveau site a également été conçu pour favoriser la contribution du public et les dons en ligne.

Tout en représentant de façon stylisée la faune par un oiseau, le nouveau logo met l'accent sur les deux éléments qui propulsent la Fondation: ses partenaires financiers et donateurs, et les promoteurs de projets qui engendrent tous le mouvement faunique. De la tête de l'oiseau, qui représente la Fondation, le mouvement s'amplifie pour illustrer l'effet multiplicateur que la Fondation a toujours recherché dans ses actions.



Fondation de la faune du Québec



PERSPECTIVES

5. 2006-2007

Pour le prochain exercice, la Fondation maintiendra ses orientations stratégiques et ses priorités d'intervention en matière de partenariat et d'habitats fauniques. Elle poursuivra ses actions en milieu forestier et intensifiera ses investissements en milieu agricole dans un contexte de préservation de la biodiversité, de développement durable des ressources et de participation des propriétaires. Elle consolidera ses interventions sur les habitats des espèces fauniques, prélevées ou non. Enfin, elle maintiendra ses efforts afin de recruter de nouveaux adeptes des activités de pêche et d'atténuer la désaffection des Québécoises et des Québécois pour cette activité récréative.

Les principaux thèmes retenus en matière d'interventions fauniques sont une continuité de ceux des années précédentes. Ils visent à :

- réinvestir un maximum de fonds dans les interventions fauniques ;
- accroître la part des subventions pour des projets de protection et d'aménagement des habitats ;
- soutenir les efforts d'aménagement intégré des ressources en milieu forestier ;
- mettre en application sa stratégie d'intervention dans les cours d'eau en milieu agricole ;
- initier à la pêche un plus grand nombre de jeunes provenant des grands centres urbains.

En matière de collecte de fonds, la Fondation accentuera ses efforts en vue d'accroître tant les revenus recueillis que le rendement obtenu sur ses investissements dans ce domaine. Les principaux axes de travail seront les suivants :

- poursuivre le développement du Fonds pour la biodiversité et les habitats et du Fonds pour les espèces nordiques ;
- solliciter des entreprises du secteur agroalimentaire pour la mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole ;
- resserrer les liens avec les donateurs de la Fondation ;
- concevoir et mettre en œuvre de nouveaux mécanismes de collecte de fonds pouvant être profitables aux partenaires fauniques ;
- évaluer le potentiel d'une campagne majeure de collecte de fonds à réaliser en collaboration avec les cinq grandes fédérations de faune.

Ces orientations permettront à la Fondation de poursuivre la concrétisation de sa mission et d'affirmer sa prise de position comme moteur et catalyseur des initiatives fauniques au Québec.



DONATEURS ET PARTENAIRES DE LA FONDATION

LES PARRAINS FONDATEURS

ALCAN INC.
**FÉDÉRATION DES CAISSES
DESJARDINS DU QUÉBEC**
HYDRO-QUÉBEC

LES PARRAINS

100 000 \$ et plus cumulativement

ABITIBI-CONSOLIDATED
ANONYME
BIOXEL PHARMA INC.
BORALEX
CANADIAN TIRE
CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE
DU QUÉBEC
ENVIRONNEMENT CANADA -
SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE
FONDS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ
PAR LA RÉINSERTION AU TRAVAIL
HABITAT FAUNIQUE CANADA
KRUGER INC.
MINISTÈRE DES RESSOURCES
NATURELLES ET DE LA FAUNE
MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
POULIOT, CLOTILDE, MARIE-SOLEIL,
JEAN ET ANTOINE (TERRAIN)
SOCIÉTÉ DE GESTION
DU FONDS JEUNESSE
TEMBEC
VILLE DE QUÉBEC
VISA DESJARDINS

LES DONATEURS ET LES COMMANDITAIRES

De 25 000 \$ à 99 999 \$

ALLIANCE ENVIRONNEMENT
ASSOCIATION MINIÈRE DU QUÉBEC
BOWATER PRODUITS FORESTIERS
DU CANADA INC.
BRASSEURS DU NORD (LES)
BRASSEURS R.J. ET LE PROJET RESCOURSE
CORPORATION PROMENT ET LE GROUPE DES
INVESTISSEMENTS ÎLE DES SCEURS INC.
FINANCIÈRE AGRICOLE (LA)
FONDATION BECHTEL DU CANADA
FONDATION EILB
JOURDAIN, MADELEINE B. (TERRAIN)
MAISON SIMONS (LA)
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION
ET DE L'EXPORTATION

NUTRITE
RSP HYDRO
TÉLÉVISION QUATRE-SAISONS

De 10 000 \$ à 24 999 \$

BANQUE DE MONTRÉAL
BELL CANADA
BPR
CITÉ DE L'ÎLE DÉVELOPPEMENT INC.
DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES
HUMAINES CANADA
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE
DOMTAR
FALCONBRIDGE LTÉE
LE SOLEIL
MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES
ET DES RÉGIONS
MINISTÈRE DU TOURISME
MRC FJORD DU SAGUENAY
SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DUPONT
TRANSCONTINENTAL INC.

De 1 000 \$ à 9 999 \$

ACIER LEROUX INC.
AHR, MARC
ALIMENTATION COUCHE-TARD
ALLARD, BENOÎT
ARTHURE
ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC,
HENRI-FRANÇOIS GAUTRIN
ASSOCIATION DE LA RIVIÈRE
SAINTE-MARGUERITE
ASSOCIATION DES GARDIENS
DE ZOO DU QUÉBEC
AUBUT, MARCEL
AUDET, JEAN-MARIE
BANQUE NATIONALE DU CANADA
(CHICOUTIM)
BELL MOBILITÉ
BENOÎT GIRARD MÉTAL INC.
BÉTON RÉGIONAL
BOUCHARD, ALAIN
BOUCHER, ANDRÉ
BRASSERIE LABATT
BUISSON, LUC
CAISSE DU PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION
ET DES SERVICES PUBLICS
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES CHUTES
MONTMORENCY
CANADIAN WASTE SERVICES INC.
CARON, BÉLANGER, ERNST & YOUNG
CARON, GHISLAIN
CASCADES GCP JONQUIÈRE
CEGERCO CONSTRUCTEUR INC.
CENTRE D'INSÉMINATION ARTIFICIELLE
DU QUÉBEC
CHAGNON, ANDRÉ
CLUB CHAMBEAUX INC.
COMPAGNIE ASPHALTE LTÉE
COOPÉRATIVE FORESTIÈRE LATERRIÈRE
CÔTÉ, RICHARD
COUTURE, RICHARD
DALE PARIZEAU INTERNATIONAL
D'AMOURS, DENIS
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA
DUCHESNE, ANDRÉ
ÉLECTROPAGE S.C.C.

ÉQUIPEMENT MALTAIS BRASSARD
MALTAIS INC.
EXCAVATION DE CHICOUTIMI INC.
FÉDÉRATION DES POURVOIRIES DU QUÉBEC
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS D'ŒUFS
DE CONSOMMATION DU QUÉBEC
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS
DE LAIT DU QUÉBEC
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS
DE VOLAILLES DU QUÉBEC
F. GILBERT LTÉE
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE
FONDATION CANADIENNE DE LA FAUNE
FORAMEC
FOREST, SYLVAIN
FORTIN, RÉJEAN, †
FUMOIR GRIZZLY
GAGNON, LYNDY
GAUTHIER, DANIEL
GAUTHIER, JACQUES
GENIVAR
GÉRARD, ROBERT
GILBERT, RENAUD D.
GOURDEAU, JEAN
GRONDIN, JEAN-LUC
GROUPE CONSEIL SAGUENAY INC.
GROUPE REMABEC
GROUPE SAVOIE
HÉBERT, DANIEL
HÉLICOPTÈRES CANADIENS
HILL, PETER
HOME DEPOT CANADA
IONAS
JONES, RICHARD
LABORATOIRES SL (1981) INC. (LES)
LALUC, JOËLLE
LAMARRE, BERNARD
LARENTE, CHARLES
LEFEBVRE, ISABELLE
LEPAGE, JEAN-CLAUDE
LES AFFAIRES
LÉVESQUE, JEANNE T.
MAGNAN, LILIANNE
MARCHE LOUISE MÉNARD
MDF LA BAIE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION
DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC
MINISTÈRE DES RELATIONS
INTERNATIONALES DU QUÉBEC
MONBOURQUETTE, HÉLÈNE
MONETTE, ESTELLE
MORIN, GEORGES
MORIN, RÉJEAN
MOSCATELLI, ENRICO
MUSÉE DE LA CIVILISATION
OMR ALLIAGES INC.
OXYGÈNE COMMUNICATION ET MARKETING
PAPIERS STADACONA
PARCS CANADA
PARENT, ALAIN
RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ
REGIONAL POWER INC.
RICARD, PAULINE
RUSSEL MÉTALS INC.

RUTVANOWSKA, JOVAHANNA
 SAINT-AUBIN, ROGER
 SAMSON, BÉLAIR, DELOITTE & TOUCHE
 SCOTIA MCLCÉD
 SECÉTARIAT AUX AFFAIRES INTERGOU-
 VERNEMENTALES CANADIENNES
 SHEIKH, AAMIR
 SIAMOIS GRAPHISME
 SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS
 DE PLEIN AIR DU QUÉBEC (SÉPAQ)
 SOCIÉTÉ MINÈRE RAGLAN DU QUÉBEC LTÉE
 SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE PROTECTION
 DES OISEAUX
 STRUCTURES FORTAU
 STRUCTURES MÉTROPOLITAINES
 TRACTO INC.
 TRANSCONTINENTAL INC.
 ULTRAMAR
 UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES
 VERSTER, GUY
 9062-9726 QC INC.

De 500 \$ à 999 \$

ARCHAMBAULT, SERGE
 ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE
 DE PLESSISVILLE
 ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE FLÉCHÉE
 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES GROUPES
 D'ORNITHOLOGUES
 AUBERGE SAINT-ANTOINE
 AUBERGE WEDGE HILLS
 AUTOMOBILES PERRON (CHICOUTIMI) INC.
 AVENTURES NORPAQ INC.
 BANQUE NATIONALE
 BANQUE ROYALE
 BATHALON, RICHARD
 BEAUMONT, MONIQUE
 BESNER, ÉRIC
 BIRON, BASTIEN
 BOLDOC, PAULETTE
 BOUCHARD, GILLES
 BOUTHILLIERS, NATHALIE
 BRASSERIE LABATT
 BRIÈRE, PIERRETTE
 CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE QUÉBEC
 CAMP PUUNIK LTÉE « SAFARI NORDIK »
 CENTRE DU CAMION SAINT-PAUL FORD INC.
 CHAUVIN, CATHERINE
 CHIASSEON & THOMAS INC.

CHIC PONTIAC-BUICK LTÉE
 CLERMONT, PIERRE
 CLUB OSWEGO
 COMMUNICATIONS SCIENCE-IMPACT
 COMPAGNIE DE GESTION HEUD LTÉE
 CONSEIL DU TRÉSOR
 CORPORATION RÉGIONALE
 D'INVESTISSEMENT AMISK INC.
 CÔTÉ, YVON
 D'ANJOU, PIERRE
 DAGENAI, RICHARD
 DE LA SABLONNIÈRE, ÉRIC
 DEMERS, MARTIN
 DOUVILLE, DENIS
 DUGUAY, JEAN-PAUL
 DUPUIS, PIERRE
 DUROCHER, FRANCINE
 ELKEM MÉTAL CANADA INC.
 EMOND, JEAN-MARC
 ENTREPRISES ANNANACK INC. (LES)
 EXCAVATIONS ROGER PICHÉ (LES)
 FITZBACK, LUC
 FONTAINE, DENIS
 FORTIN, RICHARD
 FOURNIER, JUDITH
 GAUTHIER BÉDARD
 GDG ENVIRONNEMENT LTÉE
 GESTION IMMOBILIÈRE PAQUET
 GILLESPIE, CHRIS
 GOUDREAU, RHEA
 GRENIER, BERNARD
 GROUPE CONSEIL ARTCAD 1990
 HAMILTON GARREL, SUE
 HOGUE, ALAIN
 HOUGHTON, JOHN E.
 ISOCO CONSTRUCTION INC.
 KENNEDY, ROBERT F. JR
 LABELLE, LUC
 LACHAMBRE, STÉPHANIE
 LACHANCE, RAYMOND
 LACHANCE, ROLLAND
 LAGANIÈRE, JOSÉE
 LELIÈVRE, ANTONIO
 LÉPINE, GUY
 LETENDRE, JEAN
 L'IMAGERIE DU QUÉBEC
 LIMOGES, DANIEL
 LITHO-CHIC
 LORAN, RENÉ
 LUPIEN, HÉLÈNE

MARIN, STÉPHANE
 MARTIN, DANIEL
 MERCILLE, BENOÎT
 MESSIER, YVES
 MONAHAN, PIERRE
 MORENCY, ROBERT
 MORIN, MADELEINE
 NANTAIS, PIERRE
 NOLICAM
 OUELLET, MARLÈNE
 PAPINEAU, GHISLAIN
 PICARD, PIERRE J.
 PIRELLI, CARLO
 PLANAS, DOLORÈS
 PLURI-CAPITAL (PCI) INC.
 POMPES SANITAIRES
 GODIN & FILS (1982) INC.
 POURVOIRIE CLAUPARO INC.
 POURVOIRIE DU CLUB BATARAM INC.
 POURVOIRIE DU LAC MOREAU
 POURVOIRIE LAC DÉGELIS INC.
 PRAT, ANNIK
 QUIRION VAN GENT, MONIQUE
 RAJOTTE, GUY
 RAOUL BLACKBURN (1971) LTÉE
 SACERF DES PASSES INC.
 SAINT-JACQUES, MARIE
 SAUM-MOM BOUTIQUE ALIMENTAIRE
 SERVICE DE PNEUS POTVIN LTÉE
 SERVICES ENVIRONNEMENTAUX AES INC.
 SERVISYS INC.
 SIMARD, PASCAL
 SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES
 SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE
 LA SEIGNEURIE
 SOCIÉTÉ DU VIEUX-PORT DE MONTRÉAL
 SPPMM
 SUN LIFE DU CANADA
 SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS
 DE L'ESTRIE
 THÉBERGE, CLAUDE
 TOMMY CAIN & SONS OUTFITTERS LTD
 TRANSPORT ALFRED BOIVIN INC.
 TREMBLAY, ANDRÉ
 TRUDELLE, MARC
 TURNER, J. KAY
 TUVICO
 3373517 CANADA INC.

LÉGENDE
 Terrain : Donateur d'un terrain
 † : Legs ou dons in memoriam

Merci à tous ceux qui nous soutiennent à leur façon !

En plus des donateurs et partenaires énumérés ci-dessus, la Fondation de la faune du Québec peut compter annuellement sur un bassin important de souscripteurs qui lui permet de soutenir financièrement des projets de conservation et de mise en valeur des habitats de la faune ; ces souscripteurs comprenaient notamment en 2005-2006 :

- **les quelque 1 300 000 acquéreurs de permis de chasse, de pêche et de piégeage** du Québec qui versent une contribution à la Fondation lors de l'achat de leur permis ;
- **les 4 400 détenteurs de la carte Nature VISA Desjardins, qui deviennent donateurs de la Fondation** et lui versent une cotisation annuelle ;
- les membres et les participant(e)s aux activités-bénéfice annuelles de la Fondation ;
- les acheteurs du timbre de conservation que la Fondation émet annuellement à partir d'œuvres sélectionnées de peintres animaliers québécois. Depuis 1988, des milliers de collectionneurs de timbres du Québec et d'ailleurs ont ainsi contribué au fil des ans à la conservation des habitats fauniques du Québec. La Galerie faunique, philatélique, numismatique Rousseau, à Montréal, et la Société canadienne des postes sont nos partenaires pour la vente et la promotion de ce produit original et de grande qualité.

Les artistes suivants se sont associés au programme du timbre de la Fondation depuis 1988

CARON, GHISLAIN
 D'ANGELO, CLAUDIO
 DAUMAS, JEAN-CHARLES
 GAGNÉ, DANIEL

GÉRARD, ROBERT
 GIRARD, PIERRE
 GRENIER, DANIEL
 GRONDIN, JEAN-LUC

LABELLE, DANIEL
 LAMARCHE, MICHEL
 LEDUC, PIERRE
 PÉPIN, PATRICIA

RIPELLE, JEAN-PAUL
 ROY, CLODIN
 TREMBLAY, CLAIRE
 WOLPUT, PATRICE

PARTENARIATS D'AFFAIRES

Au fil des ans, la Fondation a réalisé divers accords de partenariat d'affaires. Ces ententes commerciales engendrent des revenus supplémentaires permettant à la Fondation de soutenir davantage de projets de protection et d'aménagement des habitats, ou encore de réaliser certains projets de sa propre initiative.

Le Fonds pour les espèces nordiques

Ce fonds créé en 2001 a permis à la Fondation de soutenir 40 projets sur les habitats et la faune du Nord du Québec avec une aide de 971 000 \$. Parmi nos partenaires financiers, on retrouve Kruger, partenaire fondateur, Abitibi-Consolidated, Boralex, Bowater, le Conseil de l'industrie forestière du Québec, les Brasseurs du Nord, la Fédération des pourvoires du Québec et les pourvoyeurs du Nord. Des représentants des communautés nordiques, d'organismes de conservation, de développement socio-économique ou d'enseignement et de recherche se sont aussi joints au Fonds.

Le Fonds pour la biodiversité et les habitats

Actif depuis 2003, ce Fonds permettra à la Fondation de répondre à l'accroissement des besoins et des demandes d'appui à des projets portant sur les espèces menacées. Alcan, à titre de partenaire fondateur, ainsi qu'Alliance Environnement, les Brasseurs R.J., le Projet Rescousse, l'Association minière du Québec, La Financière agricole, Tembec, Croisières AML et la Fondation Bechtel du Canada en sont nos premiers partenaires financiers. La Fédération québécoise de la faune, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, la Société Provancher d'histoire naturelle du Canada et Environnement Canada apportent leur expertise.

Pêche en herbe avec Canadian Tire

C'est en 1997 que la Fondation de la faune du Québec inaugurerait cette activité ayant pour objectif d'initier des jeunes à la pêche sportive. Plus de 81 700 enfants y ont pris part entre 1997 et 2005. Canadian Tire commandite généreusement depuis 1999 cette activité fort appréciée des jeunes.

Le Fonds Bioxel Pharma pour la biodiversité

Bioxel Pharma est un producteur important de taxanes extraits de l'If du Canada et utilisés dans la fabrication de médicaments pour la lutte à différents cancers. Dans le cadre d'une entente pluri-annuelle, Bioxel Pharma et la Fondation cherchent à comprendre les relations existantes entre la faune et l'If du Canada, arbuste de nos forêts.

La carte Nature VISA Desjardins

Depuis 1989, plus de 1,5 million de dollars ont été recueillis pour les habitats fauniques grâce à cette carte de crédit affinité. En effet, VISA Desjardins retourne à la Fondation les cotisations des adhérents, qui deviennent automatiquement donateurs de la Fondation, et lui verse un pourcentage de tous les achats effectués avec cette carte de crédit.

Les produits Sanctuaires des oiseaux

Depuis l'automne 2000, Nutrite remet à la Fondation une redevance sur les ventes de sa gamme de graines pour les oiseaux sauvages Sanctuaires des oiseaux, en vente dans les quincailleries et les détaillants de produits de jardinage. Ces sommes sont investies dans l'aménagement d'habitats pour la faune ailée.

Les bières Rescousse et Escousse

Bière de dégustation produite par les Brasseurs R.J., la Rescousse est vendue dans le réseau de la Société des alcools du Québec (SAQ). Les Brasseurs R.J., la SAQ et le Projet Rescousse versent un pourcentage des revenus provenant de la vente de cette bière à notre programme Faune en danger. Une deuxième bière de dégustation, l'Escousse, est maintenant offerte dans le réseau des épiceries et des dépanneurs.



ACTIVITÉS- BÉNÉFICE

ACTIVITÉ DE MONTRÉAL, LE 16 MAI 2005

Sous la présidence d'honneur
de M. Patrick Pichette, président,
exploitation de Bell Canada

LES PARTENAIRES

BELL CANADA, PARTENAIRE MAJEUR
BORALEX
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

LES COMMANDITAIRES

ABITIBI-CONSOLIDATED INC.
AQUILLO 36
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
DU BAS-SAGUENAY
ASSOCIATION DE LA RIVIÈRE
SAINTE-MARGUERITE
ASSOCIATION DE PROTECTION
DE LA RIVIÈRE MOISIE (APRM)
ASSOCIATION DES PÊCHEURS SPORTIFS
DES RIVIÈRES CASCAPEDIA
BOUTIQUE SALMO NATURE
BOWATER PRODUITS FORESTIERS
DU CANADA
CANARDS ILLIMITÉS CANADA
CORDÉE PLEIN AIR (LA)
CROISIÈRES AML
DESCENTES SUR LE SAINT-LAURENT (LES)
DISTRIBUTIONS PHS
ÉCO-NATURE DE LAVAL
ÉDITIONS MICHEL QUINTIN
ÉDITIONS TRICYCLE
FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES
DU NOUVEAU-QUÉBEC
FÉDÉRATION DU SAUMON ATLANTIQUE (FSA)
FONDATION DE LA TRUITE MOUCHETÉE
GALERIE 67
GESTI-FAUNE
(LES POURVOIRIES CORPORATIVES)
GÎTE SOUS LES AILES DE LYNE
GOLF LE GRAND PORTNEUF
GROUPE CGI
KANUK
KRUGER
LEPAGE, GASTON
MAISON SIMONS (LA)
MICRO BRASSERIE LA MEMPHRE
MILLER THOMSON POULIOT
MOUCHES NEPTUNE
MOUNTAIN ÉQUIPMENT COOP
MUSÉUMS NATURE MONTRÉAL (BIODÔME)
NUTRITTE
OFFICE DU TOURISME ET DES CONGRÈS
DU HAUT-RICHELIEU

PROJET RESCOUSSE
RÉSERVE FAUNIQUE DE RIMOUSKI
RESTAURANT-AUBERGE LES MENUS PLAISIRS
RESTAURANT ET TAVERNE MAGNAN
SEIGNEURIE DU TRITON
SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE
SOCIÉTÉ CASCAPÉDIA
SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT, DE RÉCRÉATION
ET DE CONSERVATION DE L'ENVIRON-
NEMENT DU LAC SAINT-PIERRE (SARCEL)
SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS
DE PLEIN AIR DU QUÉBEC (SÉPAQ)
SOCIÉTÉ PROVANCHER
D'HISTOIRE NATURELLE
VERGERS DENIS CHARBONNEAU

LE COMITÉ DE VENTE

BARTHE, MARCEL
BOUCHARD, ANDRÉ J.
CÔTÉ, PIERRE, ING. F.
DUCHESNE, ANDRÉ, ING. F.
GAGNON, JACQUES R.
GAUTHIER, ALAIN
GAUTHIER, JACQUES
GAUTHIER, JOHANNE, ING. F.
GUILBERT, ALAIN
MONAHAN, PIERRE
PICHETTE, PATRICK
TARDIF, DANIEL
VALIQUETTE, PIERRE

D'AUTHENTIQUES AMANTS DE LA NATURE...

Les personnalités suivantes ont généreuse-
ment contribué à la promotion de diverses
activités de la Fondation :

BEAUDIN, JEAN
BUSSIÈRES, PASCALE
DROUIN, RICHARD
DUBUC, ALAIN
LAPARÉ, LOUISE
L'ECUYER, PATRICE
LEPAGE, GASTON
LORAIN, SOPHIE
MARCoux, RÉMI
MONAHAN, PIERRE
PELLERIN, LAURENT
PICHETTE, JEAN-FRANÇOIS
PICHETTE, PATRICK
ROBITAILLE, PIERRE

LES PARTENAIRES PROMOTEURS DE PROJETS 2005-2006

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE
AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES
FORÊTS PRIVÉES DU BAS-SAINT-LAURENT
AMÉNAGEMENT FORESTIER ET AGRICOLE
DES SOMMETS INC.
AMIS DES JARDINS DE MÉTIS (LES)
AMIS DU BOISÉ DE L'AUBERIVÈRE (LES)
ANIMAFaUNE -
LE MOULIN DES DÉCOUVERTES
ARQVIK LANDHOLDING TASIUAQ
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
DE LA BATISCAN INC. / ZEC JEANNOTTE
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
DE LA RIVIÈRE BOSTONNAIS NORD
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
PETIT-SAGUENAY-SAINTE-SIMÉON INC. /
ZEC BUTEUX-BAS-SAGUENAY
ASSOCIATION DE LA RIVIÈRE
SAINTE-MARGUERITE /
ZEC DE LA RIVIÈRE SAINTE-MARGUERITE
ASSOCIATION DE PLEIN AIR
DES MARTRES INC. / ZEC DES MARTRES
ASSOCIATION DES AMIS DE LA FORÊT
DU LAC ANAÏS INC.
ASSOCIATION DES AMIS ET AMIES
DU CAP TOURMENTE
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES
DE BOISÉS DE LA BEAUCE
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES
ET LOCATAIRES RIVERAINS
DES LACS EN CROIX, BARNARD ET RÉGIS
ASSOCIATION DES RIVERAINES ET RIVERAINS
DU LAC JOSEPH
ASSOCIATION DES TRAPPEURS CRIS
ASSOCIATION NATURE INC.
/ ZEC CHAPEAU-DE-PAILLE
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT
DU LAC SAINT-CHARLES
ET DES MARAIS DU NORD (APEL)
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE
DES GROUPES D'ORNITHOLOGUES
ASSOCIATION SPORTIVE ONATCHIWAY-EST
INC. / ZEC ONATCHIWAY-EST
ATTENTION FRAGILES
CARCAJOU QUÉBEC
CENTRE DE CONSERVATION DE LA NATURE
MONT SAINT-HILAIRE
CENTRE DE RECHERCHE ET D'ÉDUCATION
À L'ENVIRONNEMENT RÉGIONAL
CLUB CONSEIL PROFIT-EAU-SOL
CLUB CONSERVATION VERT CHER
COMITÉ DU BASSIN VERSANT
DE LA RIVIÈRE GATINEAU
COMITÉ DE CONCERTATION
ET DE VALORISATION DU BASSIN
DE LA RIVIÈRE RICHELIEU (COVABAR)

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE
ET ÉCONOMIQUE DE GODBOUT
COMITÉ DE RESTAURATION
DE LA RIVIÈRE ETCHEMIN
COMITÉ DE RESTAURATION DU LAC DION INC.
COMITÉ DE VALORISATION
DE LA RIVIÈRE BEAUPORT
COMITÉ ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE
(ZIP) DU HAUT-SAINT-LAURENT
COMITÉ ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE
DE LA RIVE NORD DE L'ESTUAIRE
CONSEIL DE BASSIN
DE LA RIVIÈRE AUX ANGLAIS
CONSEIL DE BASSIN
DE LA RIVIÈRE DES ESCOUMINS
CONSEIL DE BASSIN
DE LA RIVIÈRE SAINT-CHARLES
CONSEIL DE GESTION
DE LA MISHTA SHIPU-MOISIE
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT
CHAUDIÈRE-APPALACHES
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT
DE LA CAPITALE-NATIONALE
CONSEILLERS FORESTIERS
DE LA CÔTE-DU-SUD INC. (LES)
CONSEILLERS FORESTIERS
DE LA RÉGION DE QUÉBEC INC.
CONSEILLERS FORESTIERS
DE L'OUTAOUAIS (LES)
CONSERVATION ACGT INC.
CONSERVATION DE LA NATURE - QUÉBEC
CONSULTANTS FORESTIERS PANAXE INC.
COOPÉRATIVE AGROFORESTIÈRE
KINOJEVIS-ABIJEVIS
CORPORATION AGRO-FORESTIÈRE
TRANSCONTINENTALE INC.
CORPORATION DE GESTION CHARMES
CORPORATION DE GESTION DES RIVIÈRES
DES BOIS-FRANCS
CORPORATION DE L'AMÉNAGEMENT
DE LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION
DULUDE, RENÉ, CONSULTANT FORESTIER
ÉCO-NATURE DE LAVAL INC.
ÉDITIONS MULTIMONDES (LES) /
COMMUNICATIONS SCIENCE IMPACT
ENTREPRISES AGRICOLES ET FORESTIÈRES
DE PERCÉ INC. (LES)
ENVIRO-ACTION
FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA CÔTE-DU-SUD
FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA MAURICIE
FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA RIVE-NORD
FÉDÉRATION DE L'UPA DE LANAUDIÈRE
FÉDÉRATION DE L'UPA DE SAINT-HYACINTHE
FÉDÉRATION DE L'UPA
DU CENTRE-DU-QUÉBEC
FÉDÉRATION DES POURVOIRIES DU QUÉBEC
FÉDÉRATION DES TRAPPEURS
GESTIONNAIRES DU QUÉBEC
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA FAUNE
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
DES GESTIONNAIRES DE ZECS
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
POUR LE SAUMON ATLANTIQUE
FIDUCIE FONCIÈRE DE LA VALLÉE RUITER
FONDATION DU MONT SAINT-BRUNO (LA)
FONDATION HÉRITAGE FAUNE
FORESTERIE SAINT-DONAT
FORÊT MODÈLE DU BAS-SAINT-LAURENT
GESTI-FAUNE
GROUPE CONSEIL AGRICOLE PIEKOUAGAN
GROUPE DESFOR

GROUPE D'INTERVENTION
POUR LA RESTAURATION DE LA BOYER
GROUPE FORESTIER INTECH INC.
GROUPEMENT AGRO-FORESTIER
DE LA RISTIGOUCHE INC.
GROUPEMENT FORESTIER
BAIE-DES-CHALEURS
GROUPEMENT FORESTIER COOPÉRATIF
DE SAINT-FRANÇOIS INC.
GROUPEMENT FORESTIER
DE NICOLET-YAMASKA INC.
GROUPEMENT FORESTIER
DU HAUT-YAMASKA INC.
GROUPEMENT FORESTIER DU PONTIAC INC.
GROUPEMENT FORESTIER
ET AGRICOLE BEAUCE-SUD INC.
GROUPEMENT FORESTIER SHICK-SHOCK
HÉRITAGE SAINT-BERNARD INC.
MARCoux-FILION, HÉLÈNE, ING. F.
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES
ET DE LA FAUNE
MUSÉUMS NATURE MONTRÉAL (BIODÔME)
NATURE QUÉBEC / UQCN
NATURE-ACTION QUÉBEC
OFFICE DES PRODUCTEURS DE BOIS
DE LA GATINEAU
PARC NATIONAL DES GRANDS-JARDINS
POURVOIRIE LE CHASSEUR
POURVOY'AIR LTÉE
PROFORMEN
PROJET RIVIÈRE DU NORD
RAPPEL
RÉGIONALE DES ZECS
DES HAUTES LAURENTIDES
REGROUPEMENT DES CHASSEURS
ET PÊCHEURS DE LA MRC DE L'AMIANTE
RÉSEAU DE MILIEUX NATURELS PROTÉGÉS
RÉSERVE FAUNIQUE
DES LAURENTIDES (SÉPAQ)
SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT
DE LA BAIE-TRINITÉ INC. / ZECS TRINITÉ
ET DE LA RIVIÈRE DE LA TRINITÉ
SOCIÉTÉ DE CONSERVATION DU CORRIDOR
NATUREL DE LA RIVIÈRE AU SAUMON
SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA RIVIÈRE
MATANE / ZEC DE LA RIVIÈRE-MATANE
SOCIÉTÉ DE GESTION DES RIVIÈRES
DE GASPÉ INC. / ZECS DE LA RIVIÈRE-
YORK ET DE LA RIVIÈRE-DARTMOUTH
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES
AGROFORESTIÈRES DE LABELLE INC.
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION
DES RESSOURCES DE LA NEIGETTE INC.
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION
DES RESSOURCES DE LA VALLÉE INC.
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE
DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT
SOCIÉTÉ SYLVICOLE DE LA HAUTE-GATINEAU
SOCIÉTÉ SYLVICOLE DES LAURENTIDES
SYLVEST INC.
TECHNIBOIS PLUS INC.
TIMISKAMING FIRST NATION
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
UNIVERSITÉ MCGILL - PAVILLON JAMES
VALIQUETTE, PIERRE, ING. F.

LES PROMOTEURS DE PROJETS PÊCHE EN HERBE 2005-2006

ALLIANCE AUTOCHTONE LOCAL 020 -
ROUYN-NORANDA
AMIS DE LA NATURE DE L'ÎLE-VERTE
ARRONDISSEMENT DE LASALLE -
VILLE DE MONTRÉAL
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE
DE LA RIVIÈRE SAINTE-ANNE INC.
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE
DE LAC-MÉGANTIC INC.
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE DE VAL-D'OR
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE
DU TÉMISCOUATA
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE
RIVIÈRE-À-PIERRE
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE
SAINT-BASILE INC.
ASSOCIATION CHASSEURS, PÊCHEURS,
TRAPPEURS, ARCHERS
DE LA VALLÉE-DE-LA-PETITE-NATION
ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÊCHE
DE LA SARRE INC.
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
CHICOUTIMI JEUNESSE
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
DE LA MITIS
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
DE METGERMETTE-NORD INC.
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
DE MURDOCHVILLE ENR.
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
DE PLESSISVILLE
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
DE SAINTE-JULIE
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
DE SAINT-JOVITE (1972) INC.
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
ET DE CONSERVATION DE DESBIENS INC.
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
LAC-MÉGANTIC INC.
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
LES BALBUZARDS
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
LES INTRÉPIDES
DES DEUX-MONTAGNES INC.
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
LES RIVERAINS INC.
ASSOCIATION DE CONSERVATION YAMASKA
ASSOCIATION DE LIBERTÉ ET DE PROTECTION
DE LA FAUNE DU QUÉBEC
« LES BONS AMIS » INC.
ASSOCIATION DE PÊCHE ROUSSILLON
ASSOCIATION DES AGENTS DE PROTECTION
DE LA FAUNE DU QUÉBEC -
SECTION ESTRIE
ASSOCIATION DES AMATEURS DE CHASSE
ET PÊCHE ALOUETTE DE MONTPELLIER
ET DU LAC SCHRYER
ASSOCIATION DES CHASSEURS ET PÊCHEURS
DE L'ESTRIE (ACPE)
ASSOCIATION DES CHASSEURS ET PÊCHEURS
DE MATANE INC.
ASSOCIATION DES CHASSEURS ET PÊCHEURS
DE ROUYN-NORANDA INC.
ASSOCIATION DES COLOMBIENS À GATINEAU
ASSOCIATION DES LOISIRS DE MONTPELLIER

ASSOCIATION DES MEMBRES ACTIFS DE LA GAPPE (AMAG)
 ASSOCIATION DES PÊCHEURS DE LONGUEUIL
 ASSOCIATION DES PÊCHEURS SPORTIFS DE LA BONAVENTURE INC.
 ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE CHALETS DU LAC JÉSUIE
 ASSOCIATION LOISIRS CHASSE ET PÊCHE DU TERRITOIRE LIBRE DU SECTEUR PIED-DES-MONTS
 ASSOCIATION LOUISE-GOSFORD
 ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC DÉSERT DE LA MINERVE INC.
 ASSOCIATION RÉCRÉO-TOURISTIQUE D'ÉCONOMIE LOCALE (ARTEL)
 ASSOCIATION SPORTIVE CHAPECAMP INC.
 ASSOCIATION SPORTIVE D'ALEMBERT
 ASSOCIATION SPORTIVE DES PETITS LACS INC.
 BASE DE PLEIN AIR PERCE-NEIGE
 CENTRE DES LOISIRS DU LAC TERRIEN INC.
 CHEVALIERS DE COLOMB – CONSEIL 12460 LACHENAIE
 CHEVALIERS DE COLOMB – CONSEIL 5167 BLACK LAKE
 CLUB CHASSE ET PÊCHE D'AMOS
 CLUB CHASSE ET PÊCHE D'ARGENTEUIL (BROWNSBURG)
 CLUB CHASSE ET PÊCHE DE DONNACONA
 CLUB CHASSE ET PÊCHE DE SENNETERRE
 CLUB CHASSE ET PÊCHE DU COMITÉ BROME
 CLUB CHASSE ET PÊCHE DU COMITÉ DE COMPTON
 CLUB CHASSEURS ET PÊCHEURS LE VOYAGEUR DE MASHAM (LE)
 CLUB DE CHASSE ET PÊCHE DE LAROCHELLE INC. (LE)
 CLUB DE CHASSE ET PÊCHE DES FRONTIÈRES 1985 INC.
 CLUB DE CONSERVATION ET DE PÊCHE DU LAC MASSAWIPI INC.
 CLUB DE TIR « LA JOLIE TUQUE » INC. (LE)
 CLUB DES 4 LOUPS
 CLUB DES MOUCHEURS ENDIABLÉS
 CLUB ÉPERLAN INC.
 CLUB KIWANIS DE CHIBOUGAMAU
 CLUB LOUP-CERVIER
 CLUB OPTIMISTE SAINT-CHARLES DE LONGUEUIL INC.
 CLUB RICHELIEU FORESTVILLE
 COMITE DE BASSIN DE LA RIVIÈRE RIMOUSKI
 COMITE DE BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE KAMOURASKA
 COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ET D'EMBELLISSEMENT DE DUPARQUET
 COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DE CHICOUTIMI
 COMITÉ DE RESTAURATION DE LA RIVIÈRE ETCHEMIN
 COMITÉ DE VALORISATION DE LA RIVIÈRE BEAUPORT
 COMITÉ D'ENSEMENCEMENT DE LA VALLÉE-DE-LA-LIÈVRE
 COMITÉ DES LOISIRS DE VAL-SAINT-GILLES
 COMITÉ DES LOISIRS LAC-DES-ÎLES INC.

COMITÉ D'HYGIÈNE ET D'AMÉNAGEMENT DES RIVIÈRES MAGOG ET SAINT-FRANÇOIS (CHARMES)
 COMITÉ FÊTE DE LA PÊCHE SHERBROOKE
 COMITÉ ORGANISATEUR DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC, CLERICY
 COMITÉ SPORTS ET LOISIRS DU QUARTIER MONTBEILLARD DE ROUYN-NORANDA
 CONSEIL DE BASSIN DE LA RIVIÈRE DES ESCOUMINS
 CORPORATION D' ACTIONS ET DE GESTION ENVIRONNEMENTALES DE QUÉBEC (CAGEQ)
 CORPORATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROTECTION DE LA SAINTE-ANNE (CAPSA)
 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY
 CORPORATION DE GESTION DES RIVIÈRES DES BOIS-FRANCS
 CORPORATION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION (CARA)
 CORPORATION DES RIVERAINS DU LAC MORIN
 CORPORATION DU 175^e ANNIVERSAIRE DE LA PAROISSE DU BIC
 CORPORATION DU MOULIN BERNIER (LA)
 CORPORATION MUNICIPALE DE VILLE POHÉNÉGAMOOK
 CORPORATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT À MIRABEL (CPEM) INC.
 ÉCOLE DE L'ÉTINCELLE
 ÉCOLE DES TROIS-SAISONS
 ÉCOLE DU VALLON
 ÉCOLE GUILLAUME-COUTURE
 ÉCOLE LE MISTRAL
 ÉCOLE LES PRIMEVÈRES JOUVENCE
 ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-TOUTES-AIDES
 ÉCOLE SACRE-CŒUR DE COATICOOK
 ÉCOLE SANS-FRONTIÈRES
 ÉCOLE SECONDAIRE DU VERSANT ÉCO-NATURE DE LAVAL
 ENVIRONNEMENT PLEIN AIR CHASSE PÊCHE
 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA FAUNE
 FESTIVAL DE LA TRUITE MOUCHETÉE DE SAINT-ALEXIS-DES-MONTS INC.
 FESTIVAL DU DORÉ BAIE-JAMES
 FLÈCHE BRISÉE DE WINDSOR, RÉGION (LA)
 FONDATION DU CENTRE DE LA NATURE DE LAVAL
 FONDATION SAINTE-PHILOMÈNE DE MONTCERF-LYTTON INC.
 GROUPE SCOUT DE PINTENDRE (DISTRICT RIVE-SUD-BEAUCE) INC.
 GROUPE UNI DES ÉDUCATEURS-NATURALISTES ET PROFESSIONNELS EN ENVIRONNEMENT (GUEPE)
 MAISON DES JEUNES DE CAUSAPSCAL (LA)
 MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE
 MOUCHEURS DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN
 MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA
 MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE
 MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZÉNON
 NOËL DES ENFANTS
 ORDRE DES CHEVALIERS DE SAINT-HUBERT
 PARC MARIE-VICTORIN INC.
 PARC RÉGIONAL DES APPALACHES
 PATRO DE FORT-COULONGE-MANSFIELD
 PÊCHE EN VILLE (1994) INC.
 PÊCHEURS ET CHASSEURS SPORTIFS DU LAC SAINT-LOUIS INC. (LES)
 RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
 REGROUPEMENT DES CHASSEURS ET PÊCHEURS DE LA MRC DE L'AMIANTE
 RÉSERVE FAUNIQUE DES CHIC-CHOC (SÉPAQ)
 RÉSERVE FAUNIQUE DUCHENIER
 RUES PRINCIPALES SAINT-ROMUALD INC.
 SAUMON DE LA RIVIÈRE MALBAIE INC. (LE)
 SCOUTS SAINTS-MARTYRS-SAINTE-FAMILLE, VICTORIAVILLE
 SOCIÉTÉ BEAUCERONNE DE GESTION FAUNIQUE INC. (ZEC JARO) (LA)
 SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE-AUX-SABLES JONQUIÈRE INC.
 SOCIÉTÉ D'ANIMATION DE LA PROMENADE BELLERIVE
 SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA GORGE DE COATICOOK INC.
 TERRITOIRE MAR-RIN INC.
 TOURNOI DE PÊCHE SPORTIVE ET FAMILIALE DE DRUMMONDVILLE INC.
 VILLE DE LA TUQUE
 VILLE DE MONTMAGNY – SERVICE DES LOISIRS
 VILLE DE QUÉBEC – ARRONDISSEMENT LAURENTIEN
 VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP
 VILLE DE ROUYN-NORANDA
 VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
 VILLE DE SAINT-GEORGES – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE
 VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE – SERVICE DES LOISIRS
 VILLE D'HUDSON
 VISION SAINT-AURICE
 ZEC RESTIGO

La Fondation de la faune du Québec est jumelée à l'association de préfiguration pour la création de la Fondation saumon, dont le siège social est situé en Haute-Loire, France.



LES AUTRES PARTENAIRES

Plusieurs organismes apportent une aide très importante à la Fondation dans ses projets de protection d'habitats fauniques en acceptant d'aménager, de gérer et de surveiller les sites qu'elle a acquis ou en acceptant d'en devenir propriétaires :

ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
DU BAS-SAGUENAY
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT
DU LAC SAINT-CHARLES INC.
CANARDS ILLIMITÉS CANADA
CENTRE D'INTERPRÉTATION DES BATTURES
ET DE RÉHABILITATION DES OISEAUX
DE SAINT-FULGENCE INC.
CORPORATION DE GESTION
DU PETIT MARAIS DE SAINT-GÉDÉON INC.
CORPORATION HÉRITAGE
SAINT-BERNARD INC.
REGROUPEMENT DES SAUVAGINIERS
DU LAC SAINT-PIERRE
SOCIÉTÉ CANADIENNE
POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE
SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT
DE BAIE LAVALLIÈRE INC.
SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT,
DE RÉCRÉATION ET DE CONSERVATION
DE L'ENVIRONNEMENT
DU LAC SAINT-PIERRE INC.
SOCIÉTÉ DE CONSERVATION
DE SAINT-BARTHÉLEMY
ET SAINT-JOSEPH-DE-MASKINONGÉ INC.
SOCIÉTÉ DE CONSERVATION,
D'INTERPRÉTATION ET DE RECHERCHE
DE BERTHIER ET SES ÎLES INC.
SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA FAUNE
DE KAMOURASKA INC.
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE
DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT INC.
SOCIÉTÉ PROVANCHER D'HISTOIRE
NATURELLE DU CANADA INC.
VILLE DE BEAUHARNOIS
VILLE DE BEAUPRÉ
VILLE DE BOUCHERVILLE
VILLE DE CHÂTEAUGUAY
VILLE DE QUÉBEC

Les agences régionales suivantes participent au programme d'aide à l'aménagement des ravages de cerfs de virginie (PAAR) et au cadre de soutien financier pour la confection de plans d'aménagement forêt-faune (PAFF) en assurant le suivi auprès des conseillers forestiers et en versant une contribution financière par l'entremise de leur programme d'aide à la forêt privée :

AGENCE FORESTIÈRE DE LA MONTÉRÉGIE
AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS
AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR
DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ABITIBI
AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR
DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE
AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR
DE LA FORÊT PRIVÉE DES APPALACHES
AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES DE LANAUDIÈRE
AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE
AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES
DE LA GASPÉSIE-LES ÎLES
AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES DES LAURENTIDES
AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES
DU BAS-SAINT-LAURENT
AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES MAURICIENNES
AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES OUTAOUAISES

Les ordres et regroupements professionnels suivants se sont associés à la Fondation afin de reconnaître et d'encourager la relève en matière de protection des habitats. Ainsi, depuis 2002, trois bourses d'étude d'une valeur respective de 10 000 \$ sont remises annuellement aux meilleurs étudiants québécois de leur discipline :

ASSOCIATION DES BIOLOGISTES DU QUÉBEC
ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC
ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS
DU QUÉBEC



RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Fondation de la faune du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Fondation reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Fondation conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président-directeur général,



Bernard Beaudin
Québec, le 5 mai 2006

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Fondation de la faune du Québec au 31 mars 2006 et l'état des résultats et évolution des soldes de fonds ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



Renaud Lachance, CA
Québec, le 5 mai 2006



RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	FONDS DE FONCTIONNEMENT		FONDS DES IMMOBILISATIONS		TOTAL	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005
PRODUITS						
Contributions perçues sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage	3 033 043 \$	3 092 008 \$	- \$	- \$	3 033 043 \$	3 092 008 \$
Contributions gouvernementales aux programmes d'emplois	-	1 800 534	-	-	-	1 800 534
Collectes de fonds (note 3)	769 712	842 724	-	-	769 712	842 724
Autres contributions (note 3)	573 356	274 023	69 162	1 345 400	642 518	1 619 423
Intérêts	67 604	100 932	5 330	14 237	72 934	115 169
	<u>4 443 715</u>	<u>6 110 221</u>	<u>74 492</u>	<u>1 359 637</u>	<u>4 518 207</u>	<u>7 469 858</u>
CHARGES (note 4)						
Coût des projets fauniques	3 332 860	3 065 232	714 539	1 379 639	4 047 399	4 444 871
Coût des projets de création d'emplois	-	1 811 893	-	-	-	1 811 893
Frais de collectes de fonds	428 546	532 538	-	-	428 546	532 538
Frais d'administration	543 807	514 095	-	-	543 807	514 095
	<u>4 305 213</u>	<u>5 923 758</u>	<u>714 539</u>	<u>1 379 639</u>	<u>5 019 752</u>	<u>7 303 397</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	138 502	186 463	(640 047)	(20 002)	(501 545)	166 461
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT	1 506 696	1 370 233	2 674 697	2 644 699	4 181 393	4 014 932
Transferts interfonds (note 5)	(25 000)	(50 000)	25 000	50 000	-	-
SOLDES DE FONDS À LA FIN	<u>1 620 198 \$</u>	<u>1 506 696 \$</u>	<u>2 059 650 \$</u>	<u>2 674 697 \$</u>	<u>3 679 848 \$</u>	<u>4 181 393 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BILAN

au 31 mars 2006

	2006			2005
	FONDS DE FONCTIONNEMENT	FONDS DES IMMOBILISATIONS	TOTAL	TOTAL
ACTIF				
À court terme				
Encaisse	18 812 \$	2 862 \$	21 674 \$	37 557 \$
Dépôts à terme (taux moyen de 4,10%)	1 132 065	120 000	1 252 065	1 504 402
Débiteurs (note 6)	188 612	7 439	196 051	333 133
Intérêts courus	36 736	281	37 017	60 905
Stocks	19 432	-	19 432	17 410
Frais payés d'avance	19 384	8 623	28 007	25 687
	<u>1 415 041</u>	<u>139 205</u>	<u>1 554 246</u>	<u>1 979 094</u>
Contributions à recevoir (note 7)	-	455 626	455 626	571 959
Placements (note 8)	400 000	-	400 000	400 000
Immobilisations (note 9)	179 738	1 920 445	2 100 183	2 508 974
	<u>1 994 779 \$</u>	<u>2 515 276 \$</u>	<u>4 510 055 \$</u>	<u>5 460 027 \$</u>
DÉPÔTS - PROJETS FAUNIQUES (note 10)				
PASSIF				
À court terme				
Créditeurs et frais courus	350 265 \$	- \$	350 265 \$	540 321 \$
Contributions reçues en trop (note 11)	-	-	-	221 317
Contributions reportées	24 317	-	24 317	13 578
Produits reportés	-	-	-	1 529
	<u>374 582</u>	<u>-</u>	<u>374 582</u>	<u>776 745</u>
Emprunts bancaires (note 12)	-	455 626	455 626	501 889
	<u>374 582</u>	<u>455 626</u>	<u>830 208</u>	<u>1 278 634</u>
SOLDES DE FONDS :				
Investis en immobilisations	179 738	1 920 445	2 100 183	2 508 974
Réservés à des partenaires (note 13)	491 402	-	491 402	145 305
Affectations à des projets fauniques :				
Solde engagé (note 14)	949 057	6 139	955 196	1 419 500
Solde disponible	-	133 066	133 066	107 614
	<u>1 620 197</u>	<u>2 059 650</u>	<u>3 679 847</u>	<u>4 181 393</u>
	<u>1 994 779 \$</u>	<u>2 515 276 \$</u>	<u>4 510 055 \$</u>	<u>5 460 027 \$</u>

ENGAGEMENTS (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Jacques Gauthier, président du conseil



André Duchesne, trésorier

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006			2005
	FONDS DE FONCTIONNEMENT	FONDS DES IMMOBILISATIONS	TOTAL	TOTAL
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Rentrées de fonds				
Contributions - utilisateurs, partenaires, clients et membres	4 241 061 \$	- \$	4 241 061 \$	3 982 199 \$
Contributions gouvernementales	243 697	224 669	468 366	2 602 979
Intérêts reçus	86 799	10 023	96 822	119 676
Sorties de fonds				
Contributions aux projets	(2 796 976)	(181 858)	(2 978 834)	(5 514 161)
Fournisseurs et membres du personnel	(1 666 375)	(77 825)	(1 744 200)	(1 718 227)
Remboursement de contributions reçues en trop	-	(221 317)	(221 317)	-
Intérêts versés	(15 831)	-	(15 831)	(2 961)
(Sorties) Rentrées de fonds nettes	92 375	(246 308)	(153 933)	(530 495)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Sorties de fonds nettes				
Acquisitions d'immobilisations	(68 024)	-	(68 024)	(130 229)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Nouveaux emprunts	-	71 707	71 707	501 889
Remboursements d'emprunts	-	(117 970)	(117 970)	-
Transfert interfonds	(25 000)	25 000	-	-
(Sorties) Rentrées de fonds nettes	(25 000)	(21 263)	(46 263)	501 889
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(649)	(267 571)	(268 220)	(158 835)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	1 151 526	390 433	1 541 959	1 700 794
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin *	1 150 877 \$	122 862 \$	1 273 739 \$	1 541 959 \$

* La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les dépôts à terme.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2006

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

La Fondation de la faune du Québec, corporation sans but lucratif instituée par la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (L.R.Q., chapitre C-61.1) a pour fonctions de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat.

La Fondation est reconnue comme étant un organisme de bienfaisance en vertu des lois sur le revenu provincial et fédéral, elle n'est pas assujettie aux impôts.

Une contribution pour le financement de la Fondation, dont le montant est fixé par règlement du gouvernement, est perçue et versée à la Fondation par le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage vendus.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Fondation, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

La Fondation applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Le fonds de fonctionnement rend compte des opérations courantes de la Fondation.

Le fonds des immobilisations rend compte des opérations afférentes aux acquisitions de terrains, de droits d'aménagement et d'équipements à des fins de protection des habitats fauniques. L'actif net du fonds est réservé à l'acquisition d'immobilisations pour la Fondation ou pour des tiers et au paiement des frais afférents. Ces immobilisations ne peuvent être aliénées, en tout ou en partie, sans l'accord des partenaires qui ont contribué à leur acquisition. Ce fonds constitue donc un fonds affecté.

Constatation des apports

Les apports affectés aux activités de fonctionnement sont constatés à titre de produits du fonds de fonctionnement dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports et les intérêts affectés aux immobilisations sont constatés à titre de produits du fonds des immobilisations.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils sont souscrits.

Constatation des produits

Les contributions perçues sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage sont constatées au moment où elles sont acquises à la Fondation.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Stocks

Les stocks sont évalués à la moindre valeur (coût ou valeur de réalisation nette). Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations

Équipements - Les équipements sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile selon la méthode linéaire aux taux de 20 et 33 1/3 %.

Œuvres d'art - Les œuvres d'art, constituées principalement de tableaux fauniques, sont comptabilisées au coût, à l'exception de celles reçues à titre gratuit ou en contrepartie de services rendus, lesquelles sont comptabilisées, à la date d'acquisition, à leur valeur de marché. Elles ne sont pas amorties.

Terrains - Les terrains sont comptabilisés au coût, à l'exception de ceux reçus à titre gratuit qui sont comptabilisés, à la date d'acquisition, à leur valeur de marché ou à une valeur basée sur leur évaluation municipale.

Droits d'aménagement - Les droits d'aménagement détenus en vertu d'actes de servitude faunique sont comptabilisés au coût et ils ne sont pas amortis.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse et les dépôts à terme facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Régimes de retraite

La Fondation participe aux régimes interentreprises gouvernementaux à prestations déterminées. N'ayant pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées, la Fondation applique la comptabilité des régimes à cotisations déterminées.



3. COLLECTES DE FONDS ET AUTRES CONTRIBUTIONS

	2006			2005	
	COLLECTES DE FONDS	AUTRES CONTRIBUTIONS		TOTAL	
		FONCTIONNEMENT	IMMOBILISATIONS	TOTAL	
Gouvernements et municipalités	57 426 \$	182 997 \$	61 723 \$	302 146 \$	1 580 665 \$
Entreprises	495 989	270 855	-	766 844	441 910
Particuliers	144 772	5 144	4 870	154 786	248 835
Fondations et OSBL	71 525	114 360	2 569	188 454	190 737
	<u>769 712 \$</u>	<u>573 356 \$</u>	<u>69 162 \$</u>	<u>1 412 230 \$</u>	<u>2 462 147 \$</u>

4. CHARGES

FONDS DE FONCTIONNEMENT

	2006	2005		2006	2005
Coûts des projets fauniques			Frais d'administration		
Contributions :			Traitements et avantages sociaux	346 380 \$	345 434 \$
Projets relatifs aux habitats	1 719 902 \$	1 860 348 \$	Honoraires professionnels	18 924	11 962
Projets relatifs à la pêche et à la relève **	558 846	534 457	Déplacements	11 205	15 018
Projets relatifs aux partenaires fauniques	323 083	-	Réunions, congrès et perfectionnement	3 174	4 089
Projets de la Fondation *	101 287	18 000	Publicité et promotion	11 507	9 800
Traitements et avantages sociaux	502 051	486 094	Loyer	91 861	83 864
Honoraires professionnels	19 842	14 879	Impression et frais de bureau	29 242	23 757
Déplacements	13 990	13 705	Mobilier et équipement	3 360	5 032
Réunions, congrès et perfectionnement	4 741	7 300	Amortissement des immobilisations	4 494	4 621
Publicité et promotion	71 626	116 513	Autres	23 660	10 518
Impression et frais de bureau	12 287	10 809		<u>543 807 \$</u>	<u>514 095 \$</u>
Mobilier et équipement	1 281	859			
Amortissement des immobilisations	3 924	2 268	FONDS DES IMMOBILISATIONS		
	<u>3 332 860 \$</u>	<u>3 065 232 \$</u>		2006	2005
Coûts des projets de création d'emplois			Coûts des projets fauniques		
Subventions salariales	- \$	1 800 534 \$	Contributions :		
Autres charges	-	11 359	Projets d'acquisitions et de protection de terrains	638 396 \$	1 290 589 \$
	<u>- \$</u>	<u>1 811 893 \$</u>			
Frais de collectes de fonds			Frais indirects :		
Traitements et avantages sociaux	228 071 \$	223 060 \$	Traitements et avantages sociaux	25 107	24 903
Honoraires professionnels	25 375	17 097	Honoraires professionnels	1 889	31 095
Commissions et redevances	3 338	28 527	Publicité et promotion	5 139	-
Achat de biens	12 128	53 013	Gestion de terrains	19 521	26 645
Déplacements	16 200	15 022	Intérêts sur dettes à long terme	22 246	3 243
Réunions, congrès et perfectionnement	3 891	17 274	Déplacements et autres	2 241	3 164
Repas / Événements-bénéfice	33 592	44 224		<u>714 539 \$</u>	<u>1 379 639 \$</u>
Publicité et promotion	70 771	85 970			
Impression et frais de bureau	20 817	26 732			
Mobilier et équipement	1 339	126			
Amortissement des immobilisations	4 241	4 007			
Autres	8 783	17 486			
	<u>428 546 \$</u>	<u>532 538 \$</u>			

* Ce poste inclut des honoraires professionnels de 64 211 \$ (2005 : - \$) et des traitements et avantages sociaux de 5 532 \$ (2005 : - \$).

** Un montant de 36 602 \$ relatif à l'achat de matériel de pêche ainsi qu'un revenu correspondant n'ont pas été présentés en 2006 (2005 : 29 917 \$).

5. TRANSFERTS INTERFONDS

En 2006, un transfert de 25 000 \$ (2005 : 50 000 \$) a été effectué du fonds de fonctionnement au fonds des immobilisations. Le transfert de fonds vise à maintenir le surplus de liquidités du fonds des immobilisations au niveau minimal établi par le conseil d'administration, et ce, en recherchant un niveau de transfert interfonds relativement stable d'une année à l'autre.

6. DÉBITEURS

Les débiteurs incluent un montant de 31 823 \$ (2005 : 70 919 \$) à recevoir de ministères et organismes du gouvernement du Québec.

7. CONTRIBUTIONS À RECEVOIR

	2006	2005
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :		
Pour le remboursement des emprunts bancaires (note 12)	455 626 \$	501 889 \$
Autres	-	70 070
	<u>455 626 \$</u>	<u>571 959 \$</u>

8. PLACEMENTS

Les placements sont présentés au coût. Ces dépôts à terme ont des échéances qui s'échelonnent du 12 juin 2006 au 12 juin 2009 et portent intérêts à des taux variant de 3,16 % à 4,96 %. (Taux moyen de 3,96 %). Étant donné que les placements garantissent la marge de crédit bancaire, ils sont renouvelés à échéance.

9. IMMOBILISATIONS

	2006			2005
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	NET	NET
Fonds de fonctionnement				
Équipements	128 524 \$	79 491 \$	49 033 \$	19 761 \$
Œuvres d'art	130 705	-	130 705	112 255
	<u>259 229</u>	<u>79 491</u>	<u>179 738</u>	<u>132 016</u>
Fonds des immobilisations				
Équipements	2 735	2 735	-	-
Terrains	1 868 805	-	1 868 805	2 291 318
Droits d'aménagement	51 640	-	51 640	85 640
	<u>1 923 180</u>	<u>2 735</u>	<u>1 920 445</u>	<u>2 376 958</u>
	<u>2 182 409 \$</u>	<u>82 226 \$</u>	<u>2 100 183 \$</u>	<u>2 508 974 \$</u>

L'amortissement pour l'exercice s'élève à 20 302 \$ (2005 : 11 642 \$)

10. DÉPÔTS - PROJETS FAUNIQUES

La Fondation est dépositaire de fonds pour le compte d'organismes pour des projets spécifiques pour lesquels elle n'est pas impliquée. Le solde de ces fonds constitués d'encaisse, de dépôts à terme, d'intérêts courus et les opérations afférentes ne sont pas inclus aux états financiers de la Fondation.

	2006	2005
Solde de fonds au début	834 529 \$	1 107 277 \$
Dépôts et intérêts reçus	1 560 760	246 879
Déboursés et frais d'administration	(1 391 771)	(510 450)
Augmentation (diminution) des intérêts courus	2 188	(9 177)
Solde de fonds à la fin	<u>1 005 706 \$</u>	<u>834 529 \$</u>

11. CONTRIBUTIONS REÇUES EN TROP

Les contributions reçues en trop représentaient les sommes reçues de la Ville de Québec qui n'ont pas été utilisées pour l'acquisition de milieux naturels et qui en vertu de l'entente conclue avec la Ville lui ont été remboursées au cours de l'exercice.

12. EMPRUNTS BANCAIRES

Emprunt, portant intérêt au taux fixe de 4,96 % remboursable par versements mensuels de 6 856 \$ échéant en mars 2009

Emprunt, portant intérêt au taux fixe de 4,91 % remboursable par versements mensuels de 1 594 \$ échéant en mars 2009

Emprunt, portant intérêt au taux fixe de 4,82 % remboursable par versements mensuels de 1 340 \$ échéant en mars 2009

Emprunt, portant intérêt au taux fixe de 4,71 % remboursable par versements mensuels de 2 248 \$ échéant en mars 2009

Emprunt, portant intérêt au taux fixe de 5,175 % remboursable par versements mensuels de 1 593 \$ échéant en mars 2009

2006	2005
229 047 \$	298 093 \$
53 259	69 342
44 823	53 239
75 391	81 215
53 106	-
<u>455 626 \$</u>	<u>501 889 \$</u>

Les montants des versements en capital à effectuer sur les emprunts jusqu'à échéance se détaillent comme suit :

2007	144 378 \$
2008	151 650 \$
2009	159 598 \$

Dans le cadre du programme national pour le développement d'un réseau privé d'aires protégées, le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs s'est engagé à effectuer en totalité le remboursement du capital et intérêts des emprunts listés précédemment.

13. RÉSERVÉS À DES PARTENAIRES

La Fondation a conclu des ententes de gestion de fonds dédiés et des ententes d'acceptation de dons dirigés dans le cadre desquelles elle a reçu des contributions pour la réalisation de projets d'habitats. Conformément à ces ententes, les sommes reçues de contributeurs et non affectées pour la réalisation de projets demeurent réservées pour les partenaires bénéficiaires de ces ententes.

Solde au début
Dépôts et intérêts reçus
Montants affectés dans l'année
Solde de fonds à la fin

2006	2005
145 305 \$	74 075 \$
385 897	129 905
(39 800)	(58 675)
<u>491 402 \$</u>	<u>145 305 \$</u>

14. AFFECTATIONS À DES PROJETS FAUNIQUES

Fonds de fonctionnement

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 2 396 052 \$ à titre d'aide financière pour différents projets fauniques, engagements dont la répartition future est la suivante :

2007	1 702 825 \$
2008	543 227
2009	100 000
2010 et subséquemment	50 000
	<hr/>
	2 396 052 \$
	<hr/>

Au 31 mars 2006, les contrats d'aide financière signés étaient de 2 072 998 \$ du montant total engagé.

La Fondation a affecté 949 057 \$ pour pourvoir à ses engagements.

Fonds des immobilisations

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 6 139 \$ pour l'acquisition de terrains à vocation faunique en 2007.

15. ENGAGEMENTS

La Fondation est engagée par un bail à long terme, échéant le 30 novembre 2015, pour des locaux administratifs. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2007	95 497 \$
2008	96 565
2009	98 700
2010	100 058
2011	102 776
2012 et subséquemment	493 596
	<hr/>
	987 192 \$
	<hr/>

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Fondation est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Fondation n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

17. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les membres du personnel de la Fondation participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime interentreprises est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Fondation imputées aux opérations de l'exercice s'élèvent à 51 038 \$ (2005 : 41 563 \$). Les obligations de la Fondation envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

18. INSTRUMENTS FINANCIERS

Marge de crédit bancaire

Au 31 mars 2006, la Fondation dispose d'une marge de crédit bancaire de 500 000 \$ renouvelable annuellement. La marge de crédit est garantie par les placements. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel diminué de 1 %, soit 4,5 % à la date du bilan. Au 31 mars 2006, le solde était nul.

Juste valeur

La juste valeur des placements est estimée par l'actualisation des flux monétaires futurs aux taux d'intérêts actuels du marché pour les ententes de placements semblables.

La juste valeur des placements est de 404 851 \$ au 31 mars 2006 (2005 : 409 320 \$).

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

Risque de crédit

La Fondation, dans le cours normal de son exploitation, effectue le suivi de ses comptes débiteurs. Par ailleurs, l'encaisse et les dépôts à terme sont placés auprès d'institutions financières de premier ordre. La direction de la Fondation ne croit pas être exposée à un niveau de risque plus élevé que la normale à l'égard de ces actifs monétaires.

Risque de taux d'intérêt

Les emprunts bancaires portent intérêts à taux fixes. Étant donné que la Fondation prévoit le remboursement complet de ces emprunts à leur échéance, les risques auxquels sont exposés ces derniers sont minimes.



CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE

AUX ADMINISTRATEURS DE LA FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

Préambule

La Fondation de la faune du Québec (Fondation) a pour fonction de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat. Ce rôle découle du chapitre V de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1).

L'exercice de cette mission exige de ses administrateurs qu'ils adhèrent aux valeurs de gestion qu'elle s'est donnée et qu'ils s'engagent à en favoriser le respect. À titre d'administrateurs publics, leur action doit de plus être guidée par des principes d'éthique et des règles de déontologie propres à assurer et à préserver la confiance des citoyens envers la Fondation de la faune du Québec.

Le but de ce code d'éthique et de déontologie est donc de préserver la réputation d'intégrité, d'objectivité et d'impartialité de la Fondation en établissant à l'intention de ses administrateurs des règles en matière de conduite, de conflit d'intérêts, de confidentialité et d'équité.

SECTION 1 – DÉFINITIONS

1.1 Dans le présent code d'éthique et de déontologie, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes ou les expressions suivantes signifient :

- Fondation : la Fondation de la faune du Québec ;
- conseil : le conseil d'administration de la Fondation ;
- membre du conseil d'administration : personne nommée par le gouvernement au conseil d'administration de la Fondation, y compris le président-directeur général de la Fondation qui siège d'office au conseil d'administration ;
- administrateur : un membre du conseil d'administration de la Fondation ;
- conflit d'intérêts : toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle, dans laquelle un administrateur pourrait être enclin à favoriser ses intérêts personnels, ses intérêts d'affaires ou ceux d'une personne liée au détriment des intérêts de la Fondation ou de ses membres, de même que toute situation qui est susceptible d'affecter sa loyauté et son jugement envers la Fondation ;
- personne liée : des particuliers unis par les liens du sang, de l'adoption, du mariage ou qui vivent maritalement depuis au moins un an, de même que toute corporation, Fondation ou autre entité dans laquelle l'administrateur ou ses proches détiennent un intérêt déterminant.

SECTION 2 – CHAMP D'APPLICATION ET INTERPRÉTATION

- 2.1 Les dispositions du présent code d'éthique et de déontologie s'appliquent aux administrateurs de la Fondation.
- 2.2 Le code d'éthique et de déontologie n'est pas un substitut à toutes dispositions législatives, réglementaires ou déontologiques applicables aux administrateurs de la Fondation, y compris celles prévues dans le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.
- 2.3 Le code d'éthique et de déontologie n'exclut d'aucune façon l'élaboration de directives ou de règles additionnelles relatives à certains secteurs d'activités ou à certains situations plus spécifiques.

SECTION 3 – DEVOIRS DE GESTION

- 3.1 L'administrateur doit agir avec prudence et réserve dans l'exécution de ses fonctions et faire preuve de responsabilité à titre de gestionnaire.
- 3.1.1 L'administrateur doit faire preuve de prudence, de rigueur et d'indépendance, dans le meilleur intérêt de la Fondation.
- 3.1.2 La conduite d'un administrateur doit être empreinte d'objectivité.
- 3.1.3 L'administrateur doit agir dans les limites de son mandat.
- 3.1.4 L'administrateur doit agir de façon courtoise et maintenir des relations empreintes de bonne foi, de manière à préserver la confiance et la considération que requiert sa fonction.
- 3.1.5 L'administrateur ne peut participer de quelque manière que ce soit à des opérations illicites.
- 3.1.6 L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions et de ses responsabilités, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane. De plus, le président du conseil d'administration de la Fondation et le président-directeur général doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.
- 3.1.7 L'administrateur doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions dans les matières qui touchent directement aux activités de la Fondation et à l'égard desquelles le conseil d'administration a été impliqué.
- 3.2 L'administrateur doit agir avec honnêteté, loyauté et solidarité
- 3.2.1 L'administrateur doit agir avec indépendance, intégrité et impartialité, dans le meilleur intérêt de la Fondation.
- 3.2.2 L'administrateur doit participer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des orientations générales de la Fondation, ce qui ne constitue en rien la négation de son droit à la dissidence.
- 3.2.3 L'administrateur doit être loyal et intègre envers ses collègues et faire preuve d'honnêteté dans ses rapports avec eux.
- 3.2.4 L'administrateur doit dissocier de l'exercice de ses fonctions la promotion et l'exercice de ses activités professionnelles ou d'affaires, sauf le président-directeur général, qui est à l'emploi exclusif de la Fondation.
- 3.3 L'administrateur doit agir selon les règles de la confidentialité
- 3.3.1 L'administrateur doit respecter le caractère confidentiel de tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.
Le premier alinéa n'a pas pour objet de restreindre les communications nécessaires entre les membres du conseil d'administration.
- 3.3.2 L'administrateur doit s'abstenir de tenir des conversations indiscretes au sujet de tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.
- 3.3.3 L'administrateur doit éviter de communiquer tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions à toute personne qui n'y aurait normalement pas accès.
- 3.3.4 L'administrateur doit prendre les mesures de sécurité appropriées afin de respecter la confidentialité des renseignements qui sont portés à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

3.3.5 L'administrateur ne doit pas faire usage de renseignements qui sont portés à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions en vue d'obtenir un avantage direct ou indirect, actuel ou éventuel, pour lui-même, pour une personne liée ou pour un tiers.

SECTION 4 – CONFLITS D'INTÉRÊTS

4.1 Dispositions générales

- 4.1.1 L'administrateur doit sauvegarder en tout temps un haut standard d'indépendance et éviter toute situation où il peut trouver un avantage personnel, direct ou indirect, actuel ou éventuel, susceptible de porter atteinte à son indépendance, son intégrité ou son impartialité.
- 4.1.2 L'administrateur doit prévenir tout conflit d'intérêts ou toute apparence de conflit d'intérêts et éviter de se placer dans une situation telle qu'il ne peut remplir ses fonctions.
- 4.1.3 L'administrateur doit éviter toute situation pouvant compromettre sa capacité d'exercer ses fonctions de façon impartiale, objective, rigoureuse et indépendante.
- 4.1.4 L'administrateur doit éviter de s'ingérer dans le fonctionnement interne de la Fondation. Cette disposition ne limite en rien les responsabilités du président-directeur général prévues dans la loi et les règlements de la Fondation.
- 4.1.5 L'administrateur ne peut confondre les biens de la Fondation avec les siens; il ne peut utiliser, à son profit, au profit d'une personne liée ou de tiers, les biens de la Fondation.
- 4.1.6 L'administrateur ne peut utiliser à des fins personnelles, au bénéfice d'une personne liée ou de tiers des services ou des renseignements qui appartiennent à la Fondation.
- 4.1.7 L'administrateur ne peut exercer ses fonctions dans son propre intérêt ni dans celui d'une personne liée ou de tiers.
- 4.1.8 L'administrateur ne doit pas accepter un avantage actuel ou éventuel de qui que ce soit alors qu'il sait, qu'il est évident ou qu'il est raisonnable pour un administrateur que cet avantage actuel ou éventuel lui soit consenti ou soit consenti à une personne liée dans le but d'influencer sa décision.
- 4.1.9 L'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ou d'une personne liée ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil d'administration peut être appelé à prendre.
- 4.1.10 L'administrateur doit éviter toute situation où il serait en conflit d'intérêts. Sans restreindre la généralité de ce qui précède, l'administrateur :
- est en conflit d'intérêts lorsque les intérêts en présence sont tels qu'il peut être porté à préférer certains d'entre eux au détriment de la Fondation ou que son jugement et sa loyauté peuvent en être défavorablement affectés;
 - n'est pas indépendant pour un acte donné, s'il y trouve un avantage personnel direct ou indirect, actuel ou éventuel ou encore un avantage en faveur d'une personne liée, le tout tel qu'il est prévu à l'article 4.1.1.

4.2 Mesures de prévention

- 4.2.1 L'administrateur doit déposer au secrétaire de la Fondation une déclaration écrite mentionnant l'existence de tout intérêt direct ou indirect que lui ou une personne liée peut avoir avec la Fondation et susceptible de le mettre en conflit d'intérêts.
- 4.2.2 Le président-directeur général ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une corporation ou toute autre entité mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Fondation. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation, pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Tout autre administrateur, qui a un intérêt direct ou indirect dans une corporation ou toute autre entité qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Fondation doit dénoncer cet intérêt au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur la corporation ou l'entité dans laquelle il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question.

4.3 L'administrateur doit agir avec désintéressement

- 4.3.1 L'administrateur ne doit pas solliciter, accepter ou exiger pour son intérêt, directement ou indirectement, actuel ou éventuel ou pour l'intérêt d'une personne liée, un cadeau, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage ou considération de nature à compromettre son indépendance, son intégrité ou son impartialité.
- 4.3.2 L'administrateur ne doit pas verser, offrir de verser ou s'engager à offrir à une personne, un cadeau, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage ou considération de nature à compromettre son indépendance, son intégrité ou son impartialité.
- 4.3.3 L'administrateur est redevable envers l'État de la valeur de tout avantage que lui ou une personne liée a reçu en violation des règles du code d'éthique et de déontologie.

SECTION 5 – L'APRÈS-MANDAT

- 5.1 L'administrateur doit, après l'expiration de son mandat, respecter la confidentialité et s'abstenir de divulguer tout renseignement, toute information, tout document, tout débat, tout échange et toute discussion auxquels le public n'a pas accès et dont il a eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions à la Fondation.
- 5.2 L'administrateur, dans l'année qui suit l'expiration de son mandat, ne peut agir en son nom ou au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Fondation est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.
- De même, l'administrateur doit s'abstenir de donner des conseils fondés sur des renseignements non disponibles au public concernant la Fondation, une autre corporation ou une entité avec laquelle il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.
- 5.3 L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Fondation.

SECTION 6 – RESPONSABILITÉS ET SANCTIONS

- 6.1 Le respect du code d'éthique et de déontologie fait partie intégrante des devoirs et des obligations des administrateurs.
- 6.2 Le président du conseil d'administration de la Fondation doit s'assurer du respect et de l'application du code d'éthique et de déontologie.
- 6.3 L'administrateur qui contrevient à l'une des dispositions du présent code d'éthique et de déontologie s'expose aux sanctions prévues au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, suivant la procédure établie audit règlement.
- 6.4 Toute question relative à l'interprétation des présentes dispositions ou à des situations non prévues au présent code d'éthique et de déontologie peuvent être soumises pour avis au conseil d'administration de la Fondation.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT

Jacques Gauthier
premier vice-président et chef de l'exploitation,
Kruger Énergie inc.

VICE-PRÉSIDENTE

Johanne Gauthier, ing.f.
directrice de la mise en œuvre
du rapport sur la forêt publique,
ministère des Ressources naturelles et de la Faune

TRÉSORIER

André Duchesne,
ingénieur forestier

MEMBRES

Bernard Beaudin,
président-directeur général,
Fondation de la faune du Québec

Marcel Barthe,
conseiller en communication stratégique

Bastien Biron,
RSM Richter inc.

Jean Brisset des Nos,
avocat,
Daignault et associés

Gratien D'Amours,
producteur agricole et vice-président
UPA – développement international

Alain Gauthier,
président-directeur général,
Restaurant et Taverne Magnan

Louise Laparé,
comédienne

Pierre Robitaille,
retraité du Mouvement Desjardins

France Thériault,
directrice,
HKDP, communications et affaires publiques

Annie Tremblay,
coordonnatrice,
Seigneurie du Triton

LE PERSONNEL

Bernard Beaudin,
président-directeur général

Gisèle Ampleman,
technicienne en administration

Mona Angers,
conseillère juridique
et coordonnatrice des projets spéciaux

Christine Bélanger, *
coordonnatrice de projets

Pierre Breton,
directeur des communications

Maryse Dubé,
secrétaire

Lyne Giasson,
secrétaire

Claude Grondin,
coordonnateur de projets

Jean Roch LeBlond,
secrétaire de la Fondation

Guy Lépine,
coordonnateur de projets
et responsable des acquisitions

André Letellier,
assistant technique

Benoît Mercille,
directeur, partenariats financiers et collecte de fonds

Chantal Pelletier,
secrétaire-réceptionniste

Marcel Quirion,
coordonnateur de projets

Geneviève Roy,
coordonnatrice, partenariats financiers
et collecte de fonds

Paul Saint-Georges, *
coordonnateur, partenariats financiers et collecte de fonds

Ghislaine St-André,
coordonnatrice de projets

Céline Vaillancourt,
secrétaire de direction

* emplois occasionnels

Le contenu de ce rapport a été rédigé par la Fondation de la faune du Québec

CONCEPTION ET SUPERVISION DE PRODUCTION

Jacques Choquette Communications inc.

DÉPÔT LÉGAL : Bibliothèque nationale du Québec, 2006

ISBN : ISBN-13 : 978-2-550-47945-1
ISBN-10 : 2-550-47945-9

PUBLIÉ PAR : Fondation de la faune du Québec
1175, avenue Lavigerie, bureau 420
Québec (Québec) G1V 4P1
Téléphone : 418 644-7926 ou 1 877 639-0742
Télécopieur : 418 643-7655
Courriel : ffq@riq.qc.ca
Site Internet : www.fondationdelafaune.qc.ca

POLITIQUE D'OCTROI DE CONTRATS

La Fondation de la faune du Québec dispose, dans son Règlement de régie interne, d'une politique relative à l'octroi de contrats. Cette politique a été appliquée au cours de l'exercice 2005-2006 et l'on peut en obtenir le texte en adressant une demande écrite à la Fondation.

APPLICATION DE LA LOI SUR LE TABAC

La Fondation s'est conformée aux dispositions de la Loi sur le tabac en interdisant l'usage du tabac dans les endroits prévus par la loi.



LA FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC TIENT À REMERCIER :

SES PARRAINS FONDATEURS



SES PARRAINS

Bioxel Pharma inc.
Boralex inc.
Canadian Tire
Conseil de l'industrie forestière du Québec
Environnement Canada - Service canadien de la faune
Habitat faunique Canada
Kruger inc.
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec
Ministère des Transports du Québec
Pouliot, Clotilde, Marie-Soleil, Jean et Antoine (terrain)
Tembec
Ville de Québec
Solutions en ligne Desjardins

Merci également aux chasseurs, aux pêcheurs
et aux trappeurs du Québec, aux détenteurs
de la carte Nature VISA Desjardins,
ainsi qu'à l'ensemble des donateurs
et partenaires financiers.



Fondation de la faune du Québec

1175, avenue Lavigerie, bureau 420
Québec (Québec) G1V 4P1
Téléphone : 418 644-7926 ou 1 877 639-0742
Télécopieur : 418 643-7655
Courriel : ffq@riq.qc.ca
Site Internet : www.fondationdelafaune.qc.ca